



Réunion conjointe du Réseau des Correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages et du Groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT)

(Bonn, Allemagne, 13-15 mai 2025)

UNEP/CMS/MIKT6/Report
T-PVS(2025)09

RAPPORT DE RÉUNION



La Commission européenne a été reconnue comme Champion Plus pour son soutien généreux et son engagement dans la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée pour la période 2015-2028.



Table des matières

Liste des acronymes	4
Résumé	6
Rapport de réunion	8
Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et allocution de bienvenue	8
Point 2 de l'ordre du jour. Élection du bureau : élection du président et du vice-président de la réunion	9
Point 3 de l'ordre du jour. Document UNEP/CMS/MIKT6/Doc.3.2/Rev.2. Adoption de l'ordre du jour et du programme	9
Point 4 de l'ordre du jour. Définition du contexte de la réunion et Rapports des Secrétariats	10
Point 4.1 de l'ordre du jour Document UNEP/CMS/MIKT6/Doc.4.3.1. Priorités de la CMS concernant l'IKB et objectifs de la réunion	10
Point 4.2 de l'ordre du jour Rapport du Secrétariat de la Convention de Berne	11
Point 4.3 de l'ordre du jour Document UNEP/CMS/MIKT6/Doc.4.3.1. L'IKB en Méditerranée : Rapport du MIKT de la CMS et priorités du Plan stratégique de Rome	11
Point 5 de l'ordre du jour. Rapports des membres et observateurs	12
Point 5.1 de l'ordre du jour Rapports des membres du MIKT et des Correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'IKB	12
Point 5.2 de l'ordre du jour Rapports des observateurs du MIKT et de la Convention de Berne	18
Point 6 de l'ordre du jour. Traité de la CMS, initiatives pertinentes de la CMS sur le prélèvement d'espèces et Mémoire d'entente sur les Rapaces	23
Présentation du contexte	25
Point 7 de l'ordre du jour. Réflexions et échanges	26
Point 8 de l'ordre du jour. Rapports du Tableau de bord et collecte de données	26
Point 8.1 de l'ordre du jour Document UNEP/CMS/MIKT6/Doc.8.1. Présentation de l'analyse actualisée du Tableau de bord 2023 et mise à jour de l'exercice du Tableau de bord 2026	26
Point 8.2 de l'ordre du jour Document UNEP/CMS/MIKT6/Doc.8.1. Perspective nationale sur l'exercice du Tableau de bord : comment celui-ci a contribué à l'organisation de la lutte contre l'IKB et enseignements tirés	27
Point 8.3 de l'ordre du jour Point de vue des ONG : évaluation des progrès réalisés dans l'éradication de l'IKB en Méditerranée et en Europe	28
Point 9 de l'ordre du jour. Application réelle et efficace de la législation	29
Point 9.1 de l'ordre du jour Exemples d'application efficace de la législation aux niveaux national et international	29
Point 9.2 de l'ordre du jour Rétablissement des espèces et rôle de l'IKB	35
Point 10 de l'ordre du jour. Suivi et technologie	36
Point sur les avancées technologiques en matière de suivi de l'IKB	36
Point 11 de l'ordre du jour. Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome et étapes suivantes du plan de travail 2026-2030 du MIKT	37
Point 11.1 de l'ordre du jour Présentation sur l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome et les étapes suivantes du plan de travail 2026-2030 du MIKT	37
Point 11.2 de l'ordre du jour Groupes de discussion. Rapports des groupes de discussion, échanges de vues et conclusion sur la voie à suivre	38

Point 12 de l'ordre du jour. Plans d'action nationaux IKB	39
Point 12.1 de l'ordre du jour Document UNEP/CMS/MIKT6/Inf.12.1.2. Rapport et recommandations découlant d'un atelier sur les Plans d'action nationaux IKB dans les Balkans et étapes suivantes concernant les Plans d'action nationaux IKB.....	39
Point 12.2 de l'ordre du jour Perspective nationale sur les Plans d'action nationaux IKB : Monténégro	41
Point 12.3 de l'ordre du jour. Point de vue des ONG sur les Plans d'action nationaux IKB	42
Point 13 de l'ordre du jour. Financement et coopération internationale	43
Point 14 de l'ordre du jour. Prévention de l'IKB.....	46
Enquête sur les motivations de l'IKB	46
Point 15 de l'ordre du jour. Prochaine réunion conjointe, Questions financières et Questions diverses.....	47
Point 15.1 de l'ordre du jour Prochaine réunion conjointe en 2026 (en ligne) et Prochaine réunion conjointe en présentiel en 2027.....	47
Point 15.2 de l'ordre du jour Communication et mise en réseau entre les réunions	48
Point 15.3 de l'ordre du jour Questions financières et 15.4 Étapes suivantes	48
Point 15.5 de l'ordre du jour Questions diverses.....	49
Point 16 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion	49
Annexe 1. LISTE DES PARTICIPANTS.....	51

Liste des sigles et acronymes

ABNJ	Zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale
AEMPLAP	Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AFD	Agence française de développement
AINS	Anti-inflammatoires non stéroïdiens
AMP	Aire marine protégée
CE	Commission européenne
CEPF	Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques
CINEA	Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CP	Comité permanent
CPEW	Campagne contre l'empoisonnement criminel de la faune en Europe
CZIP	Centre de protection et de recherche sur les oiseaux, Monténégro
DG-ENV	Direction générale de l'environnement de l'UE
DIOE	Dénombrement international des oiseaux d'eau
ENPE	Réseau européen des procureurs pour l'environnement
ESOcc	Centre européen de lutte contre la criminalité grave et organisée
EUR	Euros
FACE	Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FLOT	Formation en ligne ouverte à tous
GCT	Groupe consultatif technique
GTO	Groupe de travail opérationnel
HOS	Société grecque d'ornithologie
IFAW	Fonds international pour la protection des animaux
IKB	Abattage, prélèvement et commerce illégaux d'oiseaux sauvages
IMPEL	Réseau européen pour la mise en œuvre et l'application du droit de l'environnement
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
ISPRA	Institut supérieur pour la protection de l'environnement et la recherche environnementale
ITTEA	Groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie
LIFE	Instrument européen de financement pour l'environnement et l'action pour le climat
MASE	Ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique
MdE	Mémorandum d'entente
MIKT	Groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée
MIKT6	Sixième réunion du MIKT

MITECO	Ministère espagnol de la Transition écologique et du Défi démographique
NABU	Union pour la conservation de la nature et de la biodiversité, Allemagne
NWCU	Unité nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, Royaume-Uni
OFB	Office français de la Biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
ORS	Système de rapports en ligne
PAME	Plan d'action multi-espèces
PAN	Plan d'action national
PLN	Programme de législation nationale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSEM	Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices
RIT	Équipe régionale de mise en œuvre
RNOOA	Réseau national des observateurs ornithologues algériens
RSP	Plan stratégique de Rome 2020-2030 : Éradiquer la mise à mort, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages en Europe et dans la région méditerranéenne
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAP	Surveillance acoustique passive
SBA	Secteurs des bases d'Akrotiri et de Dhekelia sous souveraineté britannique, Royaume-Uni
SEO	Société espagnole d'ornithologie, partenaire de BirdLife en Espagne
SEPRONA	Servicio de Protección de la Naturaleza de la Guardia Civil (Service de protection de la nature de la Garde Civile espagnole)
SFP	Réseau des correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages
SWAITBT	Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrants en Asie du Sud-Ouest
SWMS	État des espèces migratrices dans le monde
TAIEX	Assistance technique et échange d'informations
TdV	Institut de recherche de la Tour du Valat
TFRB	Groupe de travail de la CE pour la restauration des populations d'oiseaux
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USD	Dollars des États-Unis
VCF	Fondation pour la conservation des vautours
WAVCAP	Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest
WBRU	Unité maltaise de régulation des oiseaux sauvages
WCA	Wildlife Crime Academy (Académie des crimes contre la faune)
ZCB	Zone clé pour la biodiversité
ZPS	Zone de protection spéciale

Résumé

1. La 5^e réunion conjointe du Réseau des Correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages et du Groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne (MIKT) s'est tenue du 13 au 15 mai 2025 à Bonn (Allemagne) et en ligne. 110 personnes ont participé à la réunion, dont 60 en présentiel et 50 en ligne.
2. Les membres et les observateurs ont fait part des progrès réalisés et des victoires obtenues dans la lutte contre l'IKB sur la période 2022-2025. Les membres suivants ont fourni des rapports lors de la réunion : Albanie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Maroc, Pologne, Royaume-Uni et Türkiye.
3. Parmi les exemples notables d'actions menées contre l'IKB par les membres figurent un Plan d'action 2025-2035 de lutte contre l'empoisonnement des espèces de faune sauvage endémiques et menacées d'extinction approuvé en Albanie, des avancées dans l'élaboration d'un Plan d'action national contre l'IKB au Monténégro, ainsi que des avancées dans l'élaboration d'un Plan d'action 2025-2028 de lutte contre les activités illégales contre la faune sauvage en Croatie.
4. Les observateurs suivants ont fourni des rapports : la Fédération des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE), BirdLife International, la Fondation pour la Conservation des Vautours à propos de la Wildlife Crime Academy, le Portugal pour le compte du Réseau européen pour la mise en œuvre et l'application du droit de l'environnement (IMPEL), le Réseau européen des procureurs pour l'environnement (ENPE) et le projet LIFE EUOKITE. Des rapports issus du Programme de législation nationale de la CMS et du Protocole d'accord sur les rapaces ont également été présentés.
5. Une session consacrée au Tableau de bord a permis de présenter une analyse actualisée des contributions au Tableau de bord 2023, sur la base des réponses apportées par 25 pays. Dans l'ensemble, tous les pays ont enregistré une légère amélioration d'un Tableau de bord à l'autre, ce qui montre que la participation à cet exercice est un bon moyen de renforcer l'appropriation et de planifier des actions en matière d'IKB. La Grèce, qui a apporté sa contribution aux trois Tableaux de bord, a présenté une perspective nationale sur l'exercice d'auto-évaluation.
6. Les ONG BirdLife International et EuroNatur ont réalisé leur propre évaluation par l'intermédiaire de leurs ONG partenaires au niveau national et ont présenté les résultats du rapport « The Killing 3.0 », qui indique des conclusions similaires à celles du Tableau de bord officiel. Le rapport comprend des recommandations essentielles pour la durée restante du Plan stratégique de Rome.
7. Des exemples d'application effective et efficace de la législation ont également été donnés aux participants. Europol a attiré l'attention sur le travail d'AP EnviCrime, qui s'est penché, entre autres questions environnementales, sur le trafic et le commerce illégaux de la faune sauvage. Quatre présentations nationales de l'Algérie (Direction générale des Forêts, ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche), de Malte (Unité de régulation des oiseaux sauvages), de l'Espagne (SEPRONA) et du Royaume-Uni (Unité nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages) ont suscité beaucoup d'intérêt et de questions en raison des techniques innovantes, des interventions pertinentes et des approches approfondies présentées.
8. Le Groupe de travail de la CE pour la restauration des populations d'oiseaux, présenté par la Commission européenne, a examiné les recommandations scientifiques relatives à l'ajustement des quotas de chasse pour les espèces chassables. La première espèce concernée par l'analyse et les recommandations sur la pression de chasse est la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

Le Groupe de travail s'est élargi pour couvrir d'autres espèces chassables.

9. BirdLife International a présenté les résultats d'une étude sur les facteurs de mortalité chez les oiseaux suivis à l'aide d'émetteurs satellites. L'analyse a révélé que la mortalité due à l'activité humaine était supérieure à la mortalité naturelle. D'autres avancées technologiques utiles au suivi de l'IKB, telles que les pièges photographiques, les drones, l'analyse ADN et la surveillance acoustique, ont également été présentées.
10. Les participants ont accepté de réaliser une évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Plan stratégique, conformément à la « Section 5.4 Évaluations » de celui-ci. Les participants sont convenus que la méthodologie à privilégier consistera à engager un consultant chargé de réaliser l'évaluation à l'aide des données du Tableau de bord 2023, qui seront complétées par des informations supplémentaires recueillies auprès des pays de la Méditerranée et d'Europe qui n'ont pas encore fourni de données ou qui ont fourni des données incomplètes, et ce en collaboration directe avec ces pays. En l'absence de données de référence, de méthodologie ou de données sur les tendances permettant d'estimer l'ampleur, la portée et les tendances de l'IKB, une aide sera apportée. Le Secrétariat de la CMS se chargera de la contractualisation des travaux pour l'évaluation à mi-parcours.
11. En ce qui concerne les Plans d'action nationaux IKB (PAN IKB), les participants ont été informés des progrès réalisés dans l'élaboration d'un PAN IKB pour le Monténégro, qui a accueilli un atelier de la CMS sur les PAN IKB en septembre 2024. L'ONG EuroNatur a également fait part de son point de vue sur les PAN IKB dans les Balkans.
12. Les participants ont également été informés des possibilités de financement de la lutte contre l'IKB. Des présentations ont été faites par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) sur le programme LIFE, par la Tour du Valat sur les financements octroyés par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) en lien avec les oiseaux et l'IKB, et par le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) sur les priorités du CEPF dans la région méditerranéenne.
13. Le Secrétariat de la CMS avait chargé BirdLife International de réaliser une étude sur les motivations de l'IKB dans la région méditerranéenne et en Serbie, qui devait être réalisée fin 2025, dans le but de présenter les résultats lors de la COP15 de la CMS en mars 2026. L'extension géographique de l'étude pouvait être envisagée en fonction des capacités du contractant et de la disponibilité des financements de la Convention de Berne.
14. L'adoption de la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la Protection de l'environnement par le droit pénal le 14 mai 2025 a été jugée pertinente dans la lutte contre l'IKB.
15. La Croatie a annoncé être prête à accueillir la prochaine réunion conjointe sur l'IKB en 2027.

Rapport de réunion

1^{er} jour. Mardi 13 mai 2025

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et allocution de bienvenue

16. M. Ivan Ramírez (Chef de l'unité aviaire, Secrétariat de la CMS) souhaite la bienvenue aux participants à la sixième réunion du MIKT (MIKT6) et à la cinquième réunion conjointe du MIKT et des Correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages (IKB) et présente les intervenants qui prononcent le discours d'ouverture.
17. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la Convention sur la conservation des espèces

migratrices (CMS), souhaite la bienvenue aux participants à Bonn et félicite le groupe de personnes qui s'investissent dans le MIKT. Elle exprime sa gratitude envers le Gouvernement allemand, qui accueille la réunion et apporte un soutien très important à la CMS, et salue la collaboration menée avec la Convention de Berne. Se référant au rapport sur l'État des espèces migratrices dans le monde (SWMS) publié lors de la COP14 de la CMS, elle souligne que l'exploitation des espèces migratrices à des fins de prélèvement constitue une menace majeure. Elle rappelle que la COP14 a pris des décisions visant à renforcer le mandat de prévention de l'IKB et a adopté une décision transversale sur le prélèvement illégal d'espèces migratrices. Au sein de la CMS, il existe différents domaines de travail sur l'IKB et elle estime qu'il est important de s'attaquer aux facteurs qui motivent le prélèvement illégal d'espèces. La CMS s'est également appuyée sur les travaux du MIKT, avec le lancement de nouvelles initiatives sur l'IKB dans la région Asie-Pacifique et en Asie du Sud-Ouest. Le Tableau de bord du MIKT met en évidence les domaines nécessitant une attention particulière, notamment l'application de la législation, tandis que le suivi de l'IKB constitue un autre défi permanent. Mme Fraenkel considère que l'IKB est un problème majeur face auquel une approche pragmatique pourrait faire une vraie différence. Soulignant la contribution mondiale du MIKT en tant que tremplin pour d'autres initiatives, elle encourage les participants à profiter de cette réunion pour partager leurs expériences et relever ensemble les défis. Elle remercie tous les participants ainsi que l'équipe chargée d'organiser la réunion et d'y apporter le soutien nécessaire.

18. Mme Marta Medlinska, Gestionnaire de programme de la Convention de Berne, souhaite la bienvenue aux participants à la réunion au nom de M. Mikaël Poutiers, Secrétaire de la Convention de Berne. La Convention est un instrument juridique international contraignant dans le domaine de la conservation de la nature, qui couvre la majeure partie du patrimoine naturel du continent européen et s'étend à certains États d'Afrique. Elle remercie les hôtes de la CMS pour la préparation et l'accueil de la réunion. Elle indique que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe se réunit au même moment que la réunion conjointe sur l'IKB et doit adopter la première [Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement](#) ainsi que la nouvelle [Convention sur la Protection de l'environnement par le droit pénal](#). La Stratégie reconnaît la triple crise planétaire engendrée par le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité, ainsi que ses répercussions sur les droits humains. Cette nouvelle convention a pour objectif de prévenir et de combattre la criminalité environnementale, de promouvoir la coopération nationale et internationale et d'établir des normes juridiques minimales pour guider les États. La Vision et le Plan stratégique pour la Convention de Berne pour la période 2021-2030 font référence à la préservation et au développement des écosystèmes, à l'amélioration de l'état de conservation des espèces menacées et à la reconnaissance des importantes contributions environnementales de la faune et de la flore sauvages et de leurs habitats naturels, ce qui englobe également la question de l'IKB. Elle souhaite à tous les participants une réunion stimulante et fructueuse.
19. Mme Berit Gewert, Conseillère en politiques, Division de la sauvegarde internationale des espèces et du commerce d'espèces sauvages, ministère fédéral de l'Environnement, de l'Action pour le climat, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire de l'Allemagne, souhaite la bienvenue aux participants à Bonn, où la CMS a été inaugurée en 1979. L'Allemagne entretient un lien particulier avec la CMS en tant que dépositaire de la Convention et hôte du Secrétariat. Mme Berit Gewert estime que cette réunion est une excellente occasion de faire avancer le Plan stratégique de Rome et de favoriser les échanges et les discussions. La surexploitation touche 68 % des espèces inscrites à l'Annexe II et il est crucial d'empêcher le prélèvement non durable des espèces migratrices. La directive européenne Oiseaux a également été adoptée en 1979, mais les populations de nombreuses espèces de rapaces diurnes et nocturnes indigènes ont tout de même continué à décliner. Les rapaces figurent parmi les animaux le plus souvent victimes de persécutions illégales en Allemagne, où des milliers de busards, de bondrées apivores et d'aigles pomarins continuent d'être tués chaque année. Il est essentiel de lutter contre ce type de criminalité, qui doit être détecté par les autorités, car en l'absence de contrôles réguliers, de nombreuses infractions ne sont pas enregistrées. Le braconnage est très répandu dans la région méditerranéenne, qui continue d'être un point chaud de l'IKB. Le MIKT accomplit un travail

remarquable dans la lutte contre ce problème le long des voies de migration et le Plan stratégique de Rome joue un rôle important à cet égard. Tous les pays doivent travailler ensemble pour résoudre ce problème important.

Point 2 de l'ordre du jour. Élection du bureau : élection du président et du vice-président de la réunion

20. M. Ramírez présente ses collègues de la CMS présents à la réunion : Mme Claire Papazoglou, qui dirige le MIKT depuis plusieurs années, Mme Ximena Cancino, du Secrétariat de la CMS, qui joue un rôle de soutien essentiel, M. Tilman Schneider, membre de l'unité aviaire et M. Umberto Gallo-Orsi, présent en ligne, ainsi que M. Yong June Kim, stagiaire qui apportera son soutien à la réunion. Il présente également M. Tim Dodman, rapporteur de la réunion et enfin, M. Aydin Bahramlouian, responsable de la communication.
21. Conformément à la pratique habituelle, le CMS et la Convention de Berne proposent M. András Schmidt comme président. M. Schmidt travaille à la protection de la nature pour l'État hongrois et est chargé de coordonner la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en Hongrie ainsi que la conservation de la faune sauvage, en particulier des oiseaux. À ce titre, il participe régulièrement aux réunions internationales sur l'IKB et est membre du Groupe de travail hongrois sur la sécurité environnementale.
22. Conformément à la pratique habituelle, le CMS et la Convention de Berne proposent Mme Arianna Aradis comme vice-présidente de la réunion. Mme Aradis est chercheuse principale en ornithologie à l'Institut supérieur italien pour la protection de l'environnement et la recherche environnementale (ISPRA) et participe activement à diverses initiatives nationales et internationales visant à promouvoir la conservation des oiseaux et à lutter contre l'IKB. Depuis 2020, elle assure le rôle de répondante principale pour l'Italie dans le processus d'évaluation du Tableau de bord IKB et, depuis 2022, elle est membre du Groupe de travail MIKT dans le cadre de la CMS.
23. Les participants approuvent la nomination de M. Schmidt en tant que président et de Mme Aradis en tant que vice-présidente de la réunion. Il est précisé que Mme Salome Nozadze, Géorgie, participera à la réunion en ligne. Le président remercie tous les participants de lui avoir accordé leur confiance en lui confiant ce rôle et se réjouit des partages d'expériences et des discussions fructueuses qui permettront de progresser vers la fin de l'IKB.

Point 3 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/MIKT6/Doc.3.2/Rev.2](#). Adoption de l'ordre du jour et du programme

24. Le président invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire annoté et à soumettre leurs commentaires, questions ou propositions. Aucune demande n'étant formulée, l'ordre du jour de la réunion est adopté.

Point 4 de l'ordre du jour. Définition du contexte de la réunion et Rapports des Secrétariats

Point 4.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/MIKT6/Doc.4.3.1](#). Priorités de la CMS concernant l'IKB et objectifs de la réunion

25. M. Ramírez présente la CMS, qui est entrée en vigueur en 1983 en tant que seule convention axée sur les espèces migratrices et qui compte aujourd'hui 133 Parties. Le fonctionnement de la CMS se fonde principalement sur son texte et ses annexes, qui ciblent les espèces menacées et les espèces dont l'état de conservation est défavorable et nécessite des accords internationaux. M. Ramírez présente les résultats de la COP14 pertinents pour le MIKT, y compris le SWMS, le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices (PSEM), le renouvellement du

mandat pour une action mondiale contre l'IKB et le succès de l'élargissement des groupes de travail IKB au-delà du bassin méditerranéen.

26. Le SWMS, nouvelle base de référence pour les travaux de la CMS, montre que 82 % des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS sont menacées à l'échelle mondiale et décrit de manière détaillée l'évolution de l'abondance des espèces migratrices par région. Sept des dix espèces répertoriées par la CMS sont affectées par la surexploitation, d'où la nécessité de conserver des données scientifiques solides contre l'abattage illégal. Les objectifs 1 à 3 du PSEM 2024-2032 de Samarcande sont particulièrement pertinents pour ce Groupe de travail, et les commentaires sur le Plan sont les bienvenus.
27. La Résolution 11.16 de la CMS, qui guide les travaux du MIKT, a été révisée lors de la COP14, avec des mises à jour comprenant une mention claire du Plan stratégique de Rome, la reconnaissance du Tableau de bord et une demande adressée au Groupe de travail afin qu'il recueille les expériences tirées de son utilisation. La Résolution appelle également à l'élargissement et à la consolidation des actions de prévention de l'IKB, au renforcement du Groupe spécial intergouvernemental Asie-Pacifique (ITTEA) et à la création du Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest (SWAITBT). Ces deux initiatives s'inspirent du modèle du MIKT.
28. En ce qui concerne la criminalité liée aux espèces sauvages, l'Article III (5) de la CMS exige des Parties qu'elles interdisent le prélèvement des espèces de l'Annexe I, mais de nombreuses Parties n'ont pas mis en œuvre cette disposition de manière adéquate au niveau national. La CMS organise en juin 2025 un atelier dédié au Programme de législation nationale.
29. M. Ramírez présente les objectifs de la réunion du MIKT6, qui comprennent une évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome. En 2025, le MIKT est devenu un cadre reconnu, doté d'une plateforme ouverte pour le partage des données. Comme dans toutes les initiatives positives, des améliorations sont toujours possibles et il encourage les participants à adopter un regard critique afin d'identifier les points à améliorer. Les Plans d'action nationaux IKB (PAN IKB) sont d'excellents outils, qui ont été partagés lors d'un atelier organisé au Monténégro en 2024. L'adaptation de la législation nationale est considérée comme la mesure la plus efficace pour lutter contre l'IKB, tandis que la création d'une base de référence et la mise en place d'un suivi efficace sont toujours des défis.
30. Le Plan stratégique de Rome, qui constitue l'épine dorsale du MIKT, vise une réduction de 50 % de l'IKB d'ici à 2030, mais la réalisation de cet objectif nécessite que tous les pays établissent des Bases de référence afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis. Le manque de financement demeure un obstacle majeur, en particulier dans les pays du MIKT non membres de l'UE. Le Secrétariat de la CMS propose son soutien pour des activités coordonnées, y compris pour des propositions de financement et l'organisation d'événements.

Point 4.2 de l'ordre du jour Rapport du Secrétariat de la Convention de Berne

31. Mme Medlinska présente brièvement la Convention de Berne, qui compte 50 Parties, principalement européennes (dont l'UE) et quelques Parties africaines. Bien que le Secrétariat dispose de ressources limitées et d'une petite équipe, il peut contribuer à l'élaboration de documents d'orientation pour le Tableau de bord et à l'enquête sur les motivations de l'IKB. Elle espère que la nouvelle Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, qui est particulièrement pertinente dans la lutte contre l'IKB, jouera un rôle clé dans le traitement des infractions graves liées à la criminalité environnementale, dont les conséquences sont souvent considérables, même lorsqu'elles ne sont pas qualifiées d'écocide.
32. Les plaintes reçues par la Convention de Berne ne concernent généralement pas l'IKB, mais

plutôt d'autres impacts sur les oiseaux, tels que ceux engendrés par les éoliennes et la perte d'habitat, pour lesquels la Convention s'est efforcée de trouver des solutions et de promouvoir les bonnes pratiques.

Point 4.3 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/MIKT6/Doc.4.3.1](#). L'IKB en Méditerranée : Rapport du MIKT de la CMS et priorités du Plan stratégique de Rome

33. Mme Claire Papazoglou, Coordinatrice du MIKT, Secrétariat de la CMS, présente les progrès réalisés depuis la dernière réunion conjointe en 2022 et le programme de travail prévu pour les années à venir. La Résolution 11.16 (Rev.COP14), qui définit le mandat du MIKT, a été actualisée lors de la COP14. Elle mentionne désormais de façon spécifique le Plan stratégique de Rome et reconnaît le travail accompli dans l'élaboration et l'utilisation du Tableau de bord. La COP14 a adopté une approche plus souple pour la modification du Tableau de bord, les propositions d'amendement pouvant désormais être soumises au Comité permanent (CP) de la CMS plutôt qu'à la COP.
34. Le MIKT et la Convention de Berne collaborent depuis 2017 et couvrent la Méditerranée et l'Europe. La dernière réunion conjointe sur l'IKB s'est tenue à Valence, en Espagne, en 2022. Le MIKT a approuvé les Recommandations pour le développement et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux IKB en décembre 2022, et un atelier régional sur les Plans d'action nationaux pour les Balkans s'est tenu à Podgorica, au Monténégro, en septembre 2024.
35. En 2023, le MIKT et la Convention de Berne ont travaillé à l'analyse du Tableau de bord sur la base des réponses fournies par 25 pays. L'analyse actualisée est présentée au point 8 de l'ordre du jour.
36. La Méthodologie et les conseils suggérés pour mener des recherches socio-économiques sur les motivations de l'IKB ont été approuvés en juin 2023 et seront suivis par l'enquête sur les motivations de l'IKB dans les pays du MIKT 2025-2026 (point 14 de l'ordre du jour), qui examinera les facteurs déterminants et les motivations de l'IKB. La nouvelle subvention de l'UE adoptée pour la période 2024-2028 couvrira les coûts liés au poste de Coordinateur, à l'organisation de réunions et d'ateliers régionaux, à l'enquête sur les motivations de l'IKB, à l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome et à la conception de matériel de sensibilisation.
37. Le [site internet du MIKT](#) est tenu à jour et contient de nouvelles pages consacrées au Plan stratégique de Rome.
38. Les Secrétariats du MIKT et de la CMS ont participé à des réunions internationales afin de partager l'expérience du MIKT, dont une réunion du Groupe de travail sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest, à Riyad, en Arabie saoudite (janvier 2024), une Conférence sur la criminalité liée aux espèces sauvages, à Chypre (mai 2024) et un atelier en ligne sur l'IKB au Liban, organisé par le PNUE Liban (mai 2024).
39. L'objectif principal du Plan stratégique de Rome 2020-2030 est de garantir l'élaboration de Plans d'action nationaux IKB qui aideront à comprendre l'ampleur et la portée de l'IKB grâce à la mise en place d'un suivi efficace et de mesures de prévention, à l'intégration de l'IKB dans la législation nationale et à une application réelle et efficace de la loi ainsi qu'au bon fonctionnement du système judiciaire.
40. Les plans du MIKT pour 2025 et 2026 comprennent la participation du Coordinateur du MIKT au niveau 1 de la Wildlife Crime Academy (WCA), l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome, l'enquête sur les motivations de l'IKB, la COP15 de la CMS (avec un événement parallèle sur les motivations de l'IKB), l'élaboration du Tableau de bord 2026, la conception de matériel de sensibilisation et un atelier régional sur les Plans d'action nationaux. Un atelier sur l'application

de la loi et les poursuites judiciaires est prévu pour 2027 et l'invitation est lancée pour accueillir la prochaine réunion conjointe en présentiel sur l'IKB.

41. Le président ouvre le débat sur le point 4 de l'ordre du jour. Une demande est formulée pour fournir une référence à la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe, que la Convention de Berne transmettra.

Point 5 de l'ordre du jour. Rapports des membres et observateurs

Point 5.1 de l'ordre du jour. Rapports des membres du MIKT et des Correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'IKB

42. Le président présente les membres du MIKT et les Correspondants spéciaux de la Convention de Berne sur l'IKB qui rendent compte de leurs travaux.
43. **Albanie** : Mme Klodiana Marika, Directrice de la nature et des forêts au ministère du Tourisme et de l'Environnement de l'Albanie, présente le rapport de son pays, qui compte 16 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux et de la Biodiversité (ZICO) d'une superficie totale de 143 879 ha et 125 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux, qui ont fait l'objet de mesures de conservation spéciales. Plusieurs ateliers de formation axés sur la protection de la nature ont été organisés entre janvier et mars 2025, dont un sur la criminalité environnementale. L'Albanie a instauré un moratoire sur la chasse aux oiseaux entre 2014 et juillet 2025 et rédige un projet de loi sur la chasse. Elle collabore pour ce faire avec les parties prenantes afin de protéger la biodiversité. La chasse ne sera pas autorisée dans les zones protégées, tandis que les personnes étrangères auront interdiction de chasser. Les contrevenants s'exposeront à des amendes directes, à des poursuites judiciaires et au paiement d'éventuelles indemnités. Le cadre juridique et politique de l'Albanie est satisfaisant, mais le manque de ressources humaines et financières retarde l'application de la loi. L'Albanie a fait de www.observation.org son portail officiel d'enregistrement des observations d'oiseaux, dont les données alimentent le portail EuroBird. Le Plan d'action 2025-2035 de lutte contre l'empoisonnement des espèces de faune sauvage endémiques et menacées d'extinction en Albanie a été approuvé, ainsi qu'un Plan d'action pour la protection des espèces menacées. Une mise à jour de la Liste rouge de la faune albanaise est également en cours. L'Albanie a pour objectif de transposer intégralement la directive Oiseaux dans sa législation et d'améliorer le suivi des oiseaux et les inventaires d'espèces, ce qui permettra d'identifier les domaines dont les politiques nécessitent d'être mieux développées. L'Albanie prévoit d'augmenter la superficie des zones protégées pour atteindre une couverture de 30 % d'ici 2030.
44. Le président félicite l'Albanie pour le moratoire sur la chasse aux oiseaux, la mise en adéquation avec les réglementations de l'UE, les projets d'augmentation de la couverture des zones protégées et le plan de lutte contre l'empoisonnement.
45. M. Ramírez s'enquiert des étapes qui feront suite à l'atelier sur la criminalité environnementale organisé en Albanie. Mme Marika répond que des modifications ont été apportées au Code pénal albanais dès 2023 afin d'y intégrer la directive sur la criminalité environnementale, et que des efforts sont déployés pour tenir compte des modifications finales à la suite de l'adoption de la directive au niveau de l'UE.
46. **Bulgarie** : M. Valeri Georgiev, du ministère de l'Environnement et de l'Eau, présente le rapport de la Bulgarie, où des projets ont été mis en œuvre ces 15 dernières années, notamment en ce qui concerne les rapaces. L'empoisonnement s'est avéré plus grave que l'électrocution, notamment dans un cas survenu en 2019 qui a touché huit vautours fauves (*Gyps fulvus*) et un aigle royal (*Aquila chrysaetos*) près du parc naturel de Vrachanski Balkan, dans le nord-ouest du pays. D'autres cas concernent l'empoisonnement d'un vautour moine (*Aegypius monachus*) dans

le sud-ouest et de deux vautours percnoptères (*Neophron percnopterus*) dans le sud-est, pour lesquels une enquête est en cours. Il est compliqué d'engager des poursuites dans ces affaires en raison du terrain accidenté et de la difficulté à atteindre les auteurs des crimes. La principale cause d'empoisonnement mentionnée dans le Plan d'action 2021-2030 pour prévenir l'empoisonnement illégal des espèces sauvages est le conflit entre les humains et les carnivores. Une nouvelle unité de la police nationale travaille à l'application du Code pénal dans les cas d'abattage illégal d'espèces. Une formation aux enquêtes relatives aux crimes contre les espèces sauvages a été organisée en novembre 2024. La lutte contre les appâts empoisonnés reste un défi important.

47. Le président remercie la Bulgarie et la félicite pour son Plan d'action visant à prévenir l'empoisonnement illégal des espèces sauvages, qu'elle met actuellement en œuvre.
48. **Croatie** : Mme Maja Polić, de l'Inspection d'État, présente le rapport de la Croatie, qui rencontre des problèmes d'abattage illégal de gibier à plumes et d'oiseaux strictement protégés. Les progrès réalisés dans la lutte contre l'IKB sont le fruit d'une amélioration du travail des services répressifs, qui s'est traduite par un plus grand nombre d'inspections et d'actions conjointes de lutte contre le braconnage sur le terrain. Les activités d'éducation et de protection sont principalement menées par des ONG, qui ont organisé plusieurs ateliers, dont plus d'une dizaine sur le saturnisme et trois destinés aux procureurs et aux juges sur l'empoisonnement des espèces sauvages. D'autres ateliers et des campagnes publiques de grande envergure ont été organisés sur la prévention de l'empoisonnement des espèces sauvages et sur la sensibilisation à la consommation de viande de gibier dans les points chauds.
49. Mme Una Mršić, du ministère de la Protection de l'environnement et de la Transition écologique, présente les progrès réalisés dans l'élaboration du Plan d'action de lutte contre les activités illégales visant la faune sauvage (2025-2028), préparé par un groupe de travail de la Commission composé de représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, du ministère de la Protection de l'environnement et de la Transition écologique, de l'Inspection d'État de la République de Croatie, du Bureau du procureur général de la République de Croatie et de l'ONG Biom. Le ministère de la Protection de l'environnement et de la Transition écologique est l'institution principale chargée de l'élaboration du Plan d'action. Celui-ci devrait être adopté par le gouvernement de la République de Croatie une fois les procédures gouvernementales nécessaires achevées.
50. M. Ramírez demande quand l'approbation du Plan d'action est prévue. Mme Mršić répond qu'il devrait être approuvé en 2025. Le président félicite la Croatie pour ce travail.
51. **Chypre** : M. Panicos Panayides, du Service du gibier et de la faune, ministère de l'Intérieur, présente le rapport de Chypre, qui est un point chaud de migration pour les oiseaux et malheureusement aussi pour l'IKB. Le nombre d'affaires d'IKB traduites en justice est passé de 453 en 2018 à 630 en 2024. Environ 30 % des affaires judiciaires concernent l'IKB, soit environ 500 à 600 affaires par an. Une des avancées majeures est l'augmentation des amendes infligées aux cas d'IKB depuis l'introduction en 2017 des amendes sur le terrain, le montant moyen des amendes prononcées par les tribunaux étant passé de 780 euros avant 2017 à 1 695 euros après cette date, et le montant moyen des amendes sur le terrain s'élevant à 3 381 euros. De faibles niveaux de piégeage ont également été observés au printemps et des techniques de criminalistique sont utilisées dans le traitement des crimes contre les espèces sauvages. Le principal obstacle à la lutte contre l'IKB est le manque de capacités humaines, avec un nombre insuffisant de gardes-chasse, tandis que l'application des techniques de criminalistique aux espèces sauvages doit être améliorée. En outre, la question de l'IKB est parfois exploitée à des fins populistes. La criminalité liée aux espèces sauvages doit être prise au sérieux et l'application de la législation renforcée, en particulier dans les cas complexes. La sensibilisation est également importante pour le public, les procureurs et les juges.

52. Le président remercie Chypre pour son rapport et pour les informations communiquées aux participants concernant le recours aux amendes.
53. **Géorgie** : Mme Maia Chkhobadze, du ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture, présente le rapport de la Géorgie, pays doté d'importantes ressources en eau et d'habitats propices aux oiseaux. Toutes les exigences de la directive Oiseaux figurent dans la législation nationale, qui comprend également des dispositions relatives aux animaux, à la responsabilité environnementale, à la Liste rouge et au Livre rouge (avec environ 35 espèces d'oiseaux répertoriées) ainsi qu'au système des zones protégées. La Géorgie compte 100 zones protégées et 66 sites Émeraude. Des projets de lois sur la biodiversité et la chasse sont en cours d'élaboration. Tous les outils ont été mis en adéquation avec la Convention de Berne. Le Service de surveillance de l'environnement, qui compte 870 employés répartis dans neuf divisions territoriales (huit divisions terrestres et une division maritime), contrôle toutes les activités environnementales illégales, telles que la pollution et l'utilisation illégale des ressources naturelles. Les nouvelles technologies utilisées comprennent des drones et des jumelles de vision nocturne. Le nombre d'infractions concernant les oiseaux identifiées par le service était d'environ 600 par an en 2023 et 2024. Toutes les espèces d'oiseaux ne sont pas protégées. Les obstacles à la lutte contre l'IKB comprennent le commerce et les profits illégaux, le manque de coopération internationale, le commerce en ligne, la sensibilisation limitée du public, ainsi que la perte et la fragmentation des habitats. Les priorités sont l'amélioration de l'application des lois, le renforcement de la coopération internationale, la sensibilisation du public et la garantie du plein respect des obligations découlant de l'Accord d'association.
54. Chypre demande s'il est nécessaire de prendre des dispositions particulières pour l'utilisation de drones en Géorgie. La Géorgie répond qu'il existe des règles et des normes nationales en matière d'utilisation des drones, et que ceux-ci sont principalement utilisés dans les zones protégées, où l'accès peut être difficile, en particulier dans les régions montagneuses.
55. L'Albanie demande comment les drones peuvent détecter si la chasse est illégale ou non. La Géorgie répond qu'il est difficile de le savoir, mais qu'il est possible de surveiller par voie terrestre un site de chasse repéré par drone.
56. **Grèce** : Mme Kalomoira Agapitou, du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, présente le rapport de la Grèce, où le principal point chaud de l'IKB sont les îles Ioniennes, en particulier pour les tourterelles des bois (*Streptopelia turtur*). La Société grecque d'ornithologie (HOS) a contribué à révéler la gravité de cette situation. Des Plans d'action locaux sont mis en œuvre chaque printemps (avril-mai) et incluent des patrouilles mixtes, des sanctions plus sévères et des initiatives d'information des citoyens. La Grèce a également été confrontée au problème des oiseaux chanteurs capturés à des fins commerciales et exportés depuis le nord du pays. Il est difficile de s'attaquer à l'IKB, car l'abattage d'oiseaux est profondément ancré dans la tradition et beaucoup de gens estiment avoir le droit de pratiquer cette activité. La collaboration avec l'Office des forêts s'avère efficace et donne des résultats satisfaisants et des mesures de répression complètes sont mises en place, notamment des patrouilles aériennes dans la mer Égée et une opération au marché de Schisto, d'où des milliers d'oiseaux chanteurs ont été relâchés. La Grèce a utilisé le Tableau de bord de façon systématique comme outil d'auto-évaluation. Parmi les obstacles à la lutte contre l'IKB figurent la tolérance de la communauté locale des îles Ioniennes à l'égard de l'abattage d'oiseaux, considéré comme une tradition, et les avantages économiques considérables qui en découlent. Dans l'ensemble, il y a un manque d'action concertée contre l'IKB, qui est difficile à quantifier en termes de nombre d'oiseaux. La Grèce doit améliorer les capacités de ses services répressifs, y compris des procureurs. Les priorités sont l'éducation et la sensibilisation, ainsi que l'adoption d'un Plan d'action national IKB.
57. **Hongrie** : M. Schmidt, du ministère de l'Agriculture, présente le rapport de la Hongrie, où l'une des principales réalisations a été la création en 2020 du Groupe de travail hongrois sur la sécurité

environnementale, qui coordonne les travaux avec les ministères concernés et BirdLife Hongrie. S'appuyant sur des projets LIFE arrivés à échéance, la Hongrie dispose d'une unité cynophile, avec de très bons taux de détection, et plusieurs oiseaux font en outre l'objet d'un suivi par satellite. Ces activités et campagnes ont conduit à une baisse durable des empoisonnements illégaux, malgré une augmentation en 2025. Des efforts supplémentaires sont malgré tout déployés pour enquêter sur les cas d'empoisonnement, et certains braconniers ont récemment été condamnés. Les obstacles à la lutte contre l'IKB sont les difficultés liées à l'application de la loi et au fonctionnement du système judiciaire, tandis que la lenteur des analyses en laboratoire d'analyse criminalistique entrave les enquêtes et réduit la motivation pour la surveillance. La pose inappropriée de pièges à renard avec des appâts exposés, susceptibles d'attirer les oiseaux de proie, constitue une nouvelle menace. La diminution de la tolérance à l'égard de l'environnement naturel est également un problème et il arrive que des oiseaux tels que les cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) soient tués à cause de l'emplacement de leurs nids. Il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, mais aussi des sessions de formation, notamment à l'intention des services répressifs. Les protocoles existants doivent être mis à jour et la Hongrie a pour objectif de prononcer des verdicts exemplaires.

58. En réponse à la question de l'Italie concernant le nombre d'unités cynophiles, la Hongrie répond qu'il n'y en a qu'une, gérée par BirdLife Hongrie, mais qu'il y en avait auparavant plusieurs.
59. L'Albanie demande à la Hongrie de communiquer les protocoles de site. La Hongrie indique qu'ils sont accessibles au public, mais uniquement en hongrois.
60. **Italie :** Mme Aradis, ISPRA/MASE, présente le rapport de l'Italie, pays situé à mi-chemin de grandes voies de migration et où les oiseaux qui traversent le territoire deux fois par an sont largement considérés comme une ressource à exploiter à long terme. Le Plan d'action national IKB de l'Italie (2017-2020) a permis d'identifier sept zones à haut risque pour l'IKB et l'Italie a mis en place une unité de police spéciale pour lutter contre l'IKB, ainsi que 17 unités cynophiles de lutte contre le braconnage et l'empoisonnement. Une base de données et une carte des empoisonnements illégaux ont également été créées et sont régulièrement mises à jour, permettant de visualiser les lieux où ces incidents se sont produits. Ces travaux ont donné lieu en 2022 à la publication d'un rapport technique intitulé « Crimes contre les oiseaux sauvages. Perspectives thématiques pour lutter contre l'abattage illégal d'oiseaux (IKB) », qui met en relation le travail des procureurs, des juges et des scientifiques et qui souligne la nécessité d'un outil permettant de lutter contre l'IKB à l'intention des personnes travaillant sur cette question. Les obstacles les plus fréquemment rencontrés sont les questions liées au patrimoine culturel, la faible participation des parties prenantes, le manque d'engagement de certaines administrations, le déploiement insuffisant de la surveillance anti-braconnage dans certaines régions et l'absence d'une base de données nationale sur l'IKB. L'Italie s'est fixé pour objectif d'adopter des mesures visant à mettre en œuvre le Plan stratégique de Rome au plus tard en 2025 et de renforcer les dispositions relatives à l'IKB par le biais d'une nouvelle directive de l'UE sur la Protection de l'environnement par le droit pénal.
61. **Maroc :** M. Mohamed Noaman, de l'Agence nationale des Eaux et forêts, qui est le Correspondant national pour la CMS, la Convention de Berne et la CITES, présente le rapport du Maroc, qui est situé sur la voie de migration de l'Atlantique Est et accueille de nombreux oiseaux migrants. Le Maroc compte 154 sites d'intérêt biologique et écologique, dont 84 zones humides d'importance internationale et dix parcs nationaux. Les principales réalisations du Maroc dans la lutte contre l'IKB sont le renforcement du cadre juridique, avec la désignation d'espèces d'oiseaux protégées, le développement des capacités et la coopération institutionnelle, la création d'unités de suivi et de contrôle des espèces sauvages, et la sensibilisation du public. Les obstacles à la lutte contre l'IKB sont notamment le manque de ressources disponibles pour surveiller et contrôler un vaste territoire, la présence de réseaux de braconniers organisés utilisant les nouvelles technologies pour communiquer entre eux, et le faible engagement de la communauté locale dans la surveillance et la lutte contre l'IKB. Les ressources humaines et financières sont

également limitées et les impacts économiques et environnementaux ne sont pas suffisamment pris en compte. La priorité est de renforcer les capacités humaines et financières en recrutant du personnel, en organisant des formations et en fournissant des équipements de terrain pour assurer l'efficacité du suivi. Il est également important d'accroître la sensibilisation à tous les niveaux, en préconisant une application plus stricte de la législation et des sanctions plus sévères, d'améliorer l'analyse des données, en particulier pour les zones à haut risque en matière d'IKB, et de renforcer la coopération internationale.

62. Rappelant que de nombreux oiseaux migrent à travers le Maroc, le président remercie le Maroc pour ses efforts.
63. **Türkiye** : M. Cengiz Ögünç, du ministère de l'Agriculture et des Forêts, présente le rapport de la Türkiye, pays riche en biodiversité et traversé par plusieurs voies de migration d'oiseaux. Il montre une courte vidéo où l'on voit de nombreux chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*) enfermés dans des boîtes et destinés au commerce illégal, qui ont été saisis à la douane et relâchés dans la nature. Des missions de surveillance ont été menées et des contrôles ont été effectués dans les zones de chasse, notamment par le biais de l'inspection des permis de chasse. La Türkiye dispose d'experts spécialisés dans la lutte contre l'IKB, en particulier dans les zones rurales, où certaines traditions sont parfois tenaces, notamment la chasse aux rapaces migrateurs, que certains considèrent comme un remède contre le cancer ou comme ayant des propriétés aphrodisiaques. Les auteurs capturent les oiseaux sur des sites traversés par des courants d'air chaud, où les rapaces se posent. Le nombre de chasseurs titulaires d'un permis est relativement faible par rapport à la population du pays, ce qui complique la réglementation des activités de chasse. Les priorités sont la sensibilisation aux conséquences de l'IKB, l'intensification de la formation et le soutien aux services répressifs par l'apport de technologies de pointe, qui vont considérablement faciliter la détection. Il est également nécessaire de promouvoir la coopération transfrontalière, de renforcer les cadres juridiques et de coopérer étroitement avec les partenaires nationaux.
64. Le président souligne l'importance de la Türkiye pour les oiseaux migrateurs et salue les efforts déployés par ce pays.
65. **Espagne** : M. Ruben Moreno-Opo présente le rapport de l'Espagne, où une quarantaine de centres de sauvetage sont en activité, indiquant des chiffres d'IKB relativement stables. Les cas d'empoisonnement ont diminué entre 2008 et 2023 et le nombre de poursuites judiciaires a augmenté : à titre d'exemple, 215 personnes étaient impliquées dans 6 111 cas d'empoisonnement d'oiseaux en 2020, et 822 personnes dans 4 301 cas en 2022. L'Espagne dispose d'un cadre juridique strict conforme à la directive Oiseaux et, bien qu'il n'existe pas de Plan d'action national spécifique à l'IKB, d'autres plans pertinents pour l'IKB ont été adoptés. Ceux-ci incluent notamment une stratégie contre l'abattage illégal et les appâts empoisonnés, des lignes directrices visant à aligner la législation en matière de piégeage des pinsons sur la directive Oiseaux et un plan de lutte contre le trafic illégal et le braconnage. Les autorités régionales déploient d'importants efforts de lutte contre l'IKB et un grand nombre de gardes forestiers et de policiers ont obtenu des résultats satisfaisants, tandis que plusieurs poursuites judiciaires ont abouti. La formation revêt une importance particulière, notamment pour le service de protection de la nature, et les ONG jouent un rôle clé, en particulier grâce à la WCA et à son expérience auprès des équipes espagnoles. Parmi les obstacles à la lutte contre l'IKB figurent le grand nombre d'oiseaux faisant l'objet d'un trafic, en particulier via internet, qui rend les contrôles difficiles, la nécessité de former les organes judiciaires et le manque de volonté politique d'engager des poursuites dans certaines régions. Les priorités pour l'avenir comprennent une plus grande implication des organes judiciaires dans les affaires pénales relevant de l'IKB, l'optimisation de la collecte des données et des statistiques provenant des différentes régions, l'allocation de ressources financières, la sensibilisation du public, l'amélioration du contrôle du commerce en ligne des espèces sauvages et la lutte contre les activités illégales qui subsistent dans certaines zones à haut risque.

66. Le président remercie l'Espagne pour l'accomplissement de ce travail important, notamment en ce qui concerne les centres internationaux de formation et de sauvetage.
67. **Royaume-Uni** : Mme Kate Brickett présente le rapport du Royaume-Uni, où la lutte contre la persécution des rapaces reste une priorité. Des peines sévères sont prévues pour les auteurs de ce type de crimes, telles qu'une peine d'emprisonnement de six mois et/ou une amende « illimitée » (amende dont le montant est fixé par le juge, sans plafond légal). Plusieurs groupes travaillent ensemble pour détecter et lutter contre la persécution des rapaces et partager leurs expériences. Des fonds sont alloués à la police pour financer des analyses de criminalistique, ainsi qu'à l'Unité nationale britannique de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (NWCU), qui contribue à la protection de la faune sauvage, à la détection des infractions et à l'application de la loi. Créée pour protéger le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), victime de persécutions, la Harrier Task Force (Groupe de travail sur les busards) utilise des technologies innovantes pour détecter, dissuader et appréhender les contrevenants. La NWCU soutient également une initiative ciblant les voleurs d'œufs grâce au partage d'informations. En janvier 2025, une nouvelle législation a rendu illégale l'utilisation de rodenticides anticoagulants de deuxième génération en extérieur, à moins qu'ils ne soient associés à un bâtiment. Cette mesure devrait faciliter la répression en cas d'utilisation abusive de rodenticides et, par conséquent, entraîner une diminution de l'empoisonnement illégal des rapaces sauvages.
68. De leur côté, les gouvernements décentralisés du Royaume-Uni ont mis en place une série de mesures ciblées. Au Pays de Galles, la Stratégie de lutte contre la criminalité rurale et la criminalité liée à la faune sauvage continue de permettre une planification et des actions efficaces grâce au Wales Bird Delivery Group (Groupe opérationnel du Pays de Galles pour les oiseaux), qui regroupe des représentants du gouvernement, des forces de l'ordre et des ONG de défense de l'environnement. Si la persécution des rapaces reste une préoccupation majeure, le groupe s'intéresse également à l'abattage des goélands et à la perturbation des nids en milieu urbain. En Écosse, où il existe un programme de renforcement de la protection par le biais de policiers formés et d'un partenariat spécialisé dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les cas de criminalité liée aux espèces sauvages ont diminué de 23 % en 2022-2023, en grande partie grâce à une action ciblée contre le vol et la vente illégale de faucons pèlerins (*Falco peregrinus*). En 2021, une évaluation par les Nations Unies de la réponse du Royaume-Uni à la criminalité liée aux espèces sauvages a produit plusieurs recommandations concernant la persécution des rapaces, qui influencent la stratégie britannique. La persécution des rapaces a principalement lieu dans les zones rurales reculées et devrait rester une priorité à l'avenir.
69. **Royaume-Uni, Secteurs des bases d'Akrotiri et de Dhekelia sous souveraineté britannique (SBA) sur l'île de Chypre** : Mme Brickett indique qu'il existe une approche stratégique claire en matière d'IKB dans les SBA, avec une réduction de 98 % de l'IKB enregistrée depuis 2016. Il est essentiel de maintenir des officiers expérimentés dans les équipes de combat équipées de nouvelles technologies telles que les drones, de poursuivre les actions de sensibilisation et de gérer les acacias, une espèce envahissante, autour desquels des filets japonais ont été installés.
70. **France** : M. Charles-Henri de Barsac, Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » au ministère de la Transition écologique, présente le rapport de la France. Il explique que l'Office français de la biodiversité (OFB) est l'organisme principal chargé de surveiller l'IKB en France, où environ 20 000 contrôles sont effectués chaque année par des agents de terrain des services chargés de l'application de la législation sur la faune sauvage, et donnent lieu à environ 4 000 amendes par an. En 2025, l'OFB a mené des opérations ciblées pour faire connaître ses services et limiter le trafic en France, qui concerne principalement les oiseaux chanteurs. En 2023, l'OFB a constaté certaines ventes en ligne irrégulières de chardonnerets élégants et de verdiers d'Europe (*Chloris chloris*), qui ont été considérées comme relevant de la criminalité organisée. Grâce à la surveillance physique des criminels, l'OFB a pu identifier les auteurs et les peines prononcées ont été sévères, ce qui inclut notamment la saisie

des biens du principal braconnier. Le braconnage des oiseaux chanteurs et des rapaces se poursuit, comme en témoigne le cas récent d'un pisciculteur des Ardennes qui tirait sur des rapaces. Bien que le braconnage des rapaces ait diminué, des conflits avec d'autres espèces sauvages subsistent, notamment avec les loups, et la mise en place de mesures préventives au niveau régional est nécessaire.

71. La Géorgie indique qu'elle est également confrontée à la criminalité organisée et demande comment cette terminologie est définie dans la législation française et quels organismes coordonnent leurs efforts pour exposer ces crimes. La France répond que des moyens sont mis à disposition pour enquêter sur les incidents impliquant des espèces protégées, tandis que la qualification de l'infraction relève de la compétence des procureurs, les peines pouvant aller jusqu'à plus de trois ans d'emprisonnement. La criminalité organisée se caractérise par le fait que deux personnes ou plus se réunissent pour coordonner un crime, ce qui est considéré comme une circonstance aggravante.
72. Le Maroc indique que des réseaux criminels organisés sévissent également dans son pays, et qu'ils se sont lancés dans le trafic d'oiseaux, notamment du chardonneret élégant. Conformément à la législation, une enquête judiciaire est déclenchée lorsque plus de trois personnes sont impliquées. Le Maroc a pris des mesures ciblées pour protéger le chardonneret élégant et mène des enquêtes afin de démanteler les réseaux.
73. L'Algérie ajoute qu'elle mène également des enquêtes approfondies sur les infractions et que le ministère a signé un accord avec la gendarmerie nationale et les services douaniers établissant un cadre de coopération pour sanctionner et pour faire appliquer et respecter la loi.
74. **Pologne** : M. Wiktor Wyżyński, Direction générale pour la protection de l'environnement, présente le rapport de la Pologne, qui reste pleinement engagée dans la lutte contre l'IKB. Toutes les espèces d'oiseaux naturellement présentes en Pologne sont protégées par un cadre juridique bien établi et il existe en outre des services chargés d'enquêter sur les infractions et de poursuivre les contrevenants. Des formations ont été dispensées, notamment dans le cadre des enquêtes criminelles. Les ONG jouent un rôle important dans le signalement des crimes aux autorités ainsi que dans la coopération avec la police en matière de législation sur la protection des espèces. Le piégeage des passereaux destinés à l'exportation vers les pays de la Méditerranée a notamment été dénoncé grâce à l'action des ONG. Les activités illégales de ce type étaient inconnues en Pologne jusqu'à récemment. Il est donc nécessaire de poursuivre la formation des agents des services répressifs, en mettant l'accent sur l'étude de différents types d'affaires, habituelles et inhabituelles.

Point 5.2 de l'ordre du jour. Rapports des observateurs du MIKT et de la Convention de Berne

75. Le président présente les observateurs du MIKT et de la Convention de Berne qui rendent compte de leurs travaux.
76. **Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE)** : M. Cy Griffin, Responsable principal de la conservation, rend compte de l'amélioration des mécanismes de conformité et de contrôle de la chasse à la tourterelle des bois dans les voies de migration occidentale, centrale et orientale. Ces informations se fondent sur les réponses au questionnaire de la Commission européenne (CE) relatif à la gestion adaptative de cette espèce et sur le Plan d'action UE/CMS. Les résultats sont encourageants, avec un nombre d'infractions ou de violations de la loi détectées proche de zéro, soit 0,05 % pour la Grèce, 0,04 % pour la France et 1,78 % pour Chypre. Les pays de la voie de migration occidentale (Portugal, Espagne, France et nord-ouest de l'Italie) ont accepté de maintenir un moratoire pour cette espèce en 2024 et ont redoublé d'efforts en matière de répression, avec 6 500 inspections réalisées en Espagne et 8 000 en France. L'Espagne a détecté 34 infractions et 90 tourterelles tuées illégalement, la France a signalé trois infractions détectées, le Portugal a indiqué un cas détecté impliquant sept

tourterelles, tandis que l'Italie a signalé qu'aucune infraction n'a été détectée sur 950 inspections. L'Espagne a mené des campagnes sur les réseaux sociaux et à la télévision, tandis que l'Espagne et la France ont sensibilisé le public par l'intermédiaire d'associations de chasseurs.

77. Dans les voies de migration centrale et orientale, qui concernent sept pays, la chasse s'est poursuivie de façon limitée, mais des efforts d'inspection à grande échelle ont été déployés, avec notamment 112 000 inspections en Grèce, plus de 38 000 en Bulgarie, plus de 4 300 à Malte et 1 600 à Chypre. Les îles Ioniennes grecques sont toujours un point chaud. À Chypre, 250 tourterelles tuées illégalement en dehors de la saison de chasse ont été détectées. Des sanctions progressives sont en place et des efforts de sensibilisation sont déployés dans la plupart des pays. On estime que plus de 600 000 tourterelles des bois ont été tuées illégalement en Méditerranée en 2016, les chiffres les plus élevés ayant été enregistrés en Libye, en Syrie et en Grèce. Depuis la mise en place de mesures de conformité et de contrôle, la tendance générale s'est considérablement améliorée, avec une réduction des activités illégales sur l'ensemble de la voie de migration grâce aux inspections, à la communication transparente des données et à une culture croissante de pression des pairs et de gestion responsable. Bien que des défis subsistent, il existe des preuves solides indiquant que des mécanismes de conformité coordonnés, accompagnés d'une sensibilisation du public et d'une surveillance rigoureuse, peuvent donner des résultats concrets.
78. M. Griffin donne un lien vers la [bibliothèque en ligne du CIRCABC](#), où deux rapports sources sont disponibles : les documents TFRB 25-03-02 et TFRB 25-03-01.
79. Le président convient qu'il faut intensifier l'action menée pour la tourterelle des bois, en particulier dans ses voies de migration centrale et orientale.
80. M. Willem van den Bossche (BirdLife International) signale plusieurs cas rapportés d'abattage illégal de tourterelles des bois, notamment du fait d'une dérogation illégale au printemps à Malte, mais aussi près de 3 000 tourterelles abattues illégalement à Murcie, en Espagne, en 2023, et environ 50 000 tourterelles abattues illégalement chaque année au printemps dans les îles Ioniennes, en particulier à Zante. Il reconnaît que l'Espagne met en œuvre les meilleures pratiques en matière de lutte contre l'abattage illégal. La FACE répond qu'elle reconnaît les îles Ioniennes comme un point chaud de l'IKB, mais considère que, d'une manière générale, la réglementation est bien respectée, malgré une recommandation de prélèvement zéro. Certains pays ont considérablement réduit le nombre de tourterelles pouvant être abattues par jour ainsi que la durée de la saison de chasse pour ces oiseaux.
81. M. Olivier Biber (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, AEMLAP) demande s'il existe des bases pour le suivi de la population reproductrice dans les voies de migration centrale et orientale et de quelle manière le moratoire a conduit à une augmentation de la taille de la population occidentale. La FACE répond que les efforts de suivi ont montré un bon rétablissement de la tourterelle des bois dans la voie de migration occidentale et que des efforts supplémentaires sont déployés afin d'examiner les voies de migration centrale et orientale, où aucune tendance n'a été observée au niveau national.
82. En ce qui concerne le tourisme cynégétique, le MIKT demande si la politique de la FACE en la matière a été mise à jour à la suite de l'atelier sur les Plans d'action nationaux organisé au Monténégro en septembre 2024, dans la mesure où cette question avait été identifiée comme problématique, en particulier pour les pays des Balkans. La FACE répond que ses documents de prise de position doivent être adoptés lors de son assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2025.
83. BirdLife Malte souhaite connaître la source des informations, en particulier pour Malte. La FACE répond que ces informations ont été mises à la disposition de la CE par les États de l'aire de répartition, dont fait partie le gouvernement de Malte.

84. Le président salue les résultats positifs, malgré quelques problèmes persistants.
85. **BirdLife International** : Mme Samantha Lee, Responsable principale de la conservation au sein du programme Global Flyways, présente les progrès réalisés par BirdLife International, EuroNatur et leurs partenaires dans la lutte contre l'IKB, qu'ils mènent depuis plus d'une centaine d'années. Leurs travaux doivent être solides et fondés sur des données probantes pour accroître et renforcer leur impact, mais aussi pour éduquer, informer et modifier les comportements. L'organisation BirdLife International œuvre à l'échelle mondiale pour lutter contre l'IKB et s'engage à soutenir les autorités nationales pour parvenir à une tolérance zéro envers cette pratique. Le partage des connaissances avec les partenaires joue un rôle déterminant dans la sensibilisation. Des fonds importants ont été collectés et dépensés pour lutter contre l'IKB en suivant une approche pluridisciplinaire. Les partenaires de BirdLife travaillent de façon efficace pour lutter contre l'IKB dans toute la région méditerranéenne.
86. Parmi les principales réalisations, citons la mise en œuvre du projet Safe Flyways en cours dans 21 pays, l'organisation conjointe en 2024 d'un atelier sur le Prélèvement illégal d'oiseaux à l'échelle mondiale ainsi que l'organisation d'un atelier sur les Normes de conservation en matière d'IKB, qui a contribué au renforcement des capacités de 15 partenaires, la publication du rapport « The Killing 3.0 » en 2025 et l'utilisation du modèle méditerranéen pour orienter la lutte contre l'IKB en Asie. Des progrès ont été réalisés dans l'ensemble du Partenariat BirdLife, avec une réduction de l'ampleur de l'IKB signalée en Türkiye et en Slovénie, une baisse de 50 % du braconnage illégal des cailles en Croatie et une surveillance continue des sites de piégeage à Chypre, où l'on observe une réduction de 91 % des activités de piégeage par rapport à 2002. Les actions de sensibilisation menées par les partenaires et leur collaboration avec les services répressifs ont contribué à réduire considérablement le piégeage des oiseaux.
87. Le renforcement des capacités reste essentiel, car il permet aux partenaires d'agir à tous les niveaux, du niveau local au niveau international, notamment en partageant leurs expériences au-delà des frontières nationales. Les partenaires de BirdLife s'efforcent d'améliorer la législation, son application et le fonctionnement de la justice, notamment au lac Nasser, en Égypte, où la collaboration avec les autorités et la mise en place de moyens de subsistance alternatifs a permis de transformer le lac, autrefois connu pour la chasse, en un site réputé pour l'écotourisme. Une interdiction de la chasse y a également été instaurée, de nouvelles législations ont été adoptées en Syrie et en Écosse, et le Monténégro a interdit l'utilisation de munitions au plomb pour la chasse dans les zones humides. Une Formation en ligne ouverte à tous (FLOT) a été lancée en France à destination de l'École de la magistrature. Grâce à l'utilisation de techniques novatrices, principalement mises en œuvre en Croatie, les actions de sensibilisation ont touché plus d'un million de personnes, notamment un nouveau centre d'éducation à Chypre situé dans une zone à forte incidence d'IKB.
88. Les partenaires de BirdLife apportent un soutien continu aux Plans d'action nationaux IKB, qui constituent une base essentielle pour la coordination des efforts, même s'il revient aux gouvernements de hiérarchiser les actions et de garantir des ressources suffisantes pour leur mise en œuvre. L'investissement dans des systèmes améliorés de suivi et de collecte des données permettra de mesurer les progrès accomplis et d'orienter les interventions ciblées et fondées sur des données probantes. Le manque de volonté politique durable de la part des autorités est un problème majeur. BirdLife International et ses partenaires se sont engagés à soutenir les progrès réalisés dans la lutte contre l'IKB. Les mesures nécessaires comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux IKB pour tous les pays, la collecte de fonds, la collaboration transfrontalière, le partage de connaissances, la lutte contre les causes profondes de l'IKB et l'amélioration du suivi. Les ONG sont des acteurs essentiels à la lutte contre l'IKB et sont bien placées pour agir du fait de leur expertise, de leurs liens étroits avec les communautés et de leur présence sur le terrain.

89. Le Maroc fait remarquer que le tourisme cynégétique est précieux pour certains pays. L'Algérie ajoute qu'il génère d'importants revenus pour son pays et qu'il est encadré par la loi, avec des conditions, des quotas et un cadre de gestion en vigueur. Seuls les étrangers sont autorisés à chasser, mais ils doivent louer des terres à cet effet. En outre, les espèces chassables sont clairement définies, certaines provenant même d'élevages. BirdLife International reconnaît qu'il existe de nombreux problèmes liés au tourisme cynégétique et qu'il est important que les ONG collaborent avec les gouvernements afin d'améliorer la situation et de maintenir cette activité dans le cadre légal. Il n'est pas toujours facile pour les chasseurs étrangers de se conformer à la législation. En Azerbaïdjan, par exemple, la législation en ligne est difficile à trouver, et elle n'est pas disponible en anglais. BirdLife International souligne que la collaboration transfrontalière est essentielle pour avancer, car les efforts positifs déployés dans un pays peuvent être compromis par l'absence de progrès dans un autre ; par exemple, certains auteurs d'IKB se rendent dans des régions où la législation et la répression sont faibles pour profiter de mesures dissuasives moins efficaces.,
90. **Wildlife Crime Academy (WCA) :** M. Jovan Andevski, Gestionnaire des programmes à la Fondation pour la conservation des vautours (VCF), présente la WCA, une initiative visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à améliorer l'application de la loi, principal enjeu nécessitant un engagement fort de la part des gouvernements. La VCF a contribué à faire de l'Europe le « meilleur continent » pour les vautours, même si ceux-ci continuent d'y être abattus illégalement. L'empoisonnement est une menace majeure pour les vautours et, bien qu'il soit illégal dans la plupart des pays, il continue d'être pratiqué dans le bassin méditerranéen et en Europe centrale. Entre 2021 et 2023, la WCA a organisé cinq formations portant sur différents niveaux de son programme académique, avec des thèmes consacrés aux enquêtes policières, à l'analyse, au renseignement et à la criminalistique dans le cadre de la lutte contre l'IKB, à destination des services de police et des mandataires judiciaires. Les formations abordaient également le thème de l'électrocution, qui est passible de poursuites judiciaires en Espagne. Les principaux formateurs venaient d'Espagne, pays qui a réussi à réduire de 90 % les cas d'empoisonnement en 20 ans, et tous les stagiaires ont signé un manifeste d'engagement. Des enquêtes sur la criminalité liée aux espèces sauvages ont été menées dans les pays concernés. Les gouvernements ont accepté de collaborer avec des partenaires internationaux dans le cadre d'un nouveau projet LIFE doté d'un budget de 2 millions d'euros, qui prévoit une série de cours dispensés entre 2025 et 2029 afin de former une centaine d'experts. À leur retour, les stagiaires sont tenus d'organiser des formations dans leur propre pays, renforçant ainsi les capacités de protection et permettant de sauver de nombreux animaux de la persécution. Les programmes nationaux de formation doivent permettre de former plus d'un millier de personnes.
91. Un participant en ligne demande pourquoi il n'y a aucun stagiaire originaire de Tunisie et du Maroc. M. Andevski répond que ces pays seront intégrés à partir de 2026, une fois les formalités achevées.
92. **Réseau européen pour la mise en œuvre et l'application du droit de l'environnement (IMPEL) :** M. João Loureiro, de l'Institut de protection de la nature et des forêts (ICNF) du Portugal, présente, au nom de l'IMPEL, une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE contre le trafic des espèces sauvages ne relevant pas de la CITES. La plupart des pays européens sont membres de l'IMPEL et les pays d'Afrique du Nord peuvent y adhérer. Le plan vise à renforcer le cadre juridique et politique contre le trafic d'espèces sauvages et couvre toutes les espèces pertinentes pour le MIKT. Il comprend deux grands types d'actions : les inspections conjointes, lorsqu'un pays propose d'accueillir une activité de contrôle, puis prépare une équipe chargée d'examiner les meilleures pratiques et de collaborer avec les services répressifs, et les ateliers destinés au partage d'expériences. Les inspections conjointes jouent un rôle important dans l'identification des problèmes pratiques sur le terrain et la difficulté principale est d'apporter des conseils sur la mise en œuvre. Même au sein de l'UE, il existe de nombreuses lacunes en matière de prévention et de contrôle du trafic d'espèces sauvages et la méconnaissance des

dispositions réglementaires constitue un problème majeur. L'identification des espèces, la recherche de solutions, la mise en œuvre des réglementations et la coopération posent également des difficultés. Des propositions ont été formulées afin de résoudre les problèmes rencontrés lors des inspections conjointes et ont permis de tester et d'améliorer le guide de référence et de promouvoir la coopération entre les services répressifs des différents membres du réseau IMPEL. Les participants à la réunion sont encouragés à prendre part à ce projet, dont la première étape consiste à contacter le Correspondant national de l'IMPEL.

93. Le président fait remarquer qu'il existe d'importantes synergies à exploiter entre l'IMPEL, les CMS/MIKT et la Convention de Berne.
94. Le Maroc suggère que l'IMPEL prenne en compte toutes les espèces menacées, y compris celles inscrites à la CITES, et s'interroge sur la manière dont l'IMPEL traitera les espèces non inscrites à la CITES qui ne sont pas protégées par la législation. M. Loureiro répond que les six premières années du projet ont été consacrées aux espèces inscrites à la CITES, pour lesquelles l'UE dispose d'une législation spécifique, mais que la mise en œuvre dans d'autres pays n'est pas réglementée par l'UE. Le projet a donc commencé à s'intéresser aux espèces non inscrites à la CITES pour une durée de trois ans, après quoi il s'étendra à l'ensemble des espèces. Il ajoute que la législation diffère d'un pays à l'autre, toutes les espèces étant par exemple protégées au Portugal. Les problèmes apparaissent lorsque des espèces non protégées sont capturées, ce qui nécessite une concertation avec les autorités compétentes en matière de législation sur la chasse afin de lutter contre les activités illégales.
95. M. Ramírez estime qu'il pourrait être utile de conseiller certains pays afin qu'ils adaptent leur législation concernant les espèces chassables. M. Loureiro indique qu'il existe un petit budget lié aux ateliers organisés dans le cadre d'autres réunions et que les ateliers IMPEL comptent généralement jusqu'à 40 participants. Il invite les Parties intéressées à prendre contact avec lui si elles souhaitent participer à l'une des réunions.
96. **Réseau européen des procureurs pour l'environnement (ENPE) :** M. Bart van Fossel, procureur belge, présente l'ENPE, organisation créée pour sensibiliser à la problématique de la criminalité environnementale. L'ENPE dispose d'un groupe de travail sur la criminalité liée aux espèces sauvages et se charge de former des procureurs et d'organiser des séminaires dans ce domaine spécialisé. Les procureurs de l'ENPE sensibilisent l'opinion publique à l'importance de poursuivre ces crimes par le biais d'audiences judiciaires, dont certaines concernant l'IKB, qui peuvent bénéficier d'une large couverture médiatique à la radio, à la télévision et dans la presse. L'ENPE tente de partager des informations et de bonnes pratiques avec les procureurs de toute l'Europe et a créé à cette fin une base de données regroupant les décisions judiciaires rendues dans toute l'Europe. L'ENPE diffuse également [l'outil Bioval](#), un outil indicatif de compensation des dommages causés à la nature. M. Bart van Fossel annonce que l'ENPE a obtenu sa première condamnation grâce à l'outil Bioval ; dans l'affaire en question, un homme a été condamné pour avoir capturé illégalement 77 étourneaux. En plus d'une amende pour cette activité illégale, il a dû verser 200 euros par étourneau à un fonds pour la nature à titre de compensation. La tendance est de prendre les crimes plus au sérieux que par le passé. Ce sont les procureurs eux-mêmes qui portent les affaires devant les tribunaux.
97. Insistant sur le respect du pouvoir judiciaire, le Maroc remarque que l'application des amendes est parfois insuffisante et s'interroge sur la manière dont celles-ci sont structurées en Europe. L'ENPE répond que les juges disposent d'une certaine latitude pour réduire les amendes s'ils savent que l'auteur n'a pas la capacité de les payer.
98. **Projet LIFE EUOKITE :** M. Rainer Raab présente le rapport du projet LIFE EUOKITE sur la criminalité, qui vise à assurer la protection transfrontalière du milan royal (*Milvus milvus*) en Europe en réduisant la mortalité causée par l'homme. Le projet utilise des données télémétriques provenant de rapaces à travers l'Europe, dont plus de 3 000 milans royaux, notamment afin de

quantifier les causes de mortalité. Les premiers résultats montrent que la persécution illégale constitue une menace majeure et que plus de 8 % des rapaces équipés de balises entre 2013 et 2025 sont morts à la suite d'activités illégales, les chiffres les plus élevés étant enregistrés en Espagne, en France, en Autriche et en Allemagne. L'empoisonnement au carbofurane est un problème majeur. Malgré le grand nombre de cas, seuls quelques auteurs ont été condamnés. Le projet promeut également la [Campagne contre l'empoisonnement criminel de la faune en Europe \(CPEW\)](#) et compte plus de 75 partenaires. Malgré cela, la criminalité liée aux espèces sauvages se poursuit, y compris en Europe centrale.

Point 6 de l'ordre du jour. Traité de la CMS, initiatives pertinentes de la CMS sur le prélèvement d'espèces et Mémoire d'entente sur les Rapaces

99. Mme Maria José Ortiz, juriste, Secrétariat de la CMS, présente le Programme de législation nationale (PLN) de la CMS, qui a été approuvé par les décisions prises lors des COP. Le programme vise à renforcer la mise en œuvre de la Convention par le biais de la législation nationale et à accompagner les Parties dans l'élaboration ou l'amélioration de la législation nationale pertinente. La mise en œuvre du PLN est un processus de facilitation dont l'objectif est de garantir la conformité à long terme, ce qui nécessite des évaluations, un partage des connaissances et un renforcement des capacités par le biais de ses axes de travail sur les profils législatifs nationaux, des orientations législatives et une assistance technique. Un document d'orientation sur la connectivité a été publié récemment. Le renforcement des capacités est assuré au moyen d'ateliers, notamment un [Atelier mondial sur les législations relatives à la CMS](#), qui doit se tenir en juin 2025. Soixante-dix Parties à la CMS participent au PLN, dont 11 des 22 membres du MIKT, ainsi que l'Allemagne et le Portugal en tant qu'observateurs.
100. M. Nikola Besek, coordinateur du PLN, présente les conclusions du PLN basées sur quatre appels lancés aux Parties via un questionnaire sur la mise en œuvre de l'Article III.4 a) et b) et de l'Article III.5, axés sur la définition du terme « prélèvement » et sur le tableau des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS. Le Secrétariat prépare un profil pour chaque pays, qui comprend des mesures et des objectifs visant à renforcer la législation. Seuls huit des 70 pays participants disposent d'une définition adéquate du terme « prélèvement », alors que les législations nationales sont censées interdire certains actes définis comme un « prélèvement » par la Convention. Les législations nationales sont souvent lacunaires : 40 pays ne disposent d'aucune législation visant à interdire les tentatives de prélèvement, tandis que 27 n'ont aucune législation concernant le harcèlement des animaux. Vingt-deux Parties ont prévu des exceptions bien réglementées à l'interdiction de prélèvement et onze ont prévu une exception pour l'exposition publique. Pour 29 Parties, le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I en cas de légitime défense peut être considéré comme une exception dans des cas extraordinaires. En ce qui concerne la couverture géographique de la mise en œuvre de l'Article III.5, qui interdit le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I, 60 % du territoire terrestre sont effectivement couverts, cette proportion tombant à 48 % dans les mers territoriales et à 33 % pour les navires immatriculés opérant dans les zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ABNJ). L'Article III.7 exige des Parties qu'elles informent le Secrétariat de toute dérogation accordée. Dans l'ensemble, certains aspects législatifs pourraient être renforcés et nécessitent un soutien supplémentaire.
101. M. Ramírez observe que, bien que la législation nationale soit considérée comme l'outil le plus efficace, certaines informations sont manquantes et il encourage les Parties à contacter la CMS pour les aider à combler ces lacunes.
102. Le Maroc fait remarquer que la législation nationale peut être limitée par les cadres nationaux et que les définitions ne sont pas toujours identiques à celles de la CMS. La transposition des définitions des Conventions dans la législation nationale peut prendre beaucoup de temps dans certains pays et toutes les clauses ne sont pas nécessairement couvertes par le droit national. En ce qui concerne les exceptions, les Parties doivent tenir compte des limites de la législation

nationale et des traductions. Par exemple, la définition arabe du terme « prélèvement » couvre tous les modes de capture, mais sa traduction peut avoir une signification différente. La Convention doit donc tenir compte de la difficulté de transposer une convention internationale dans les législations nationales.

103. Mme Ortiz convient que la question de la langue est difficile à traiter, mais que les exceptions s'appliquent à un éventail plus large de situations que celles définies par la Convention. Parfois, les exceptions sont signalées dans les rapports nationaux. La CMS tient compte des langues régionales autant que possible, mais certaines questions sont néanmoins réglementées de manière uniforme. M. Ramírez ajoute qu'il est important de comprendre les limites au niveau national. Le Maroc observe que chaque pays devrait soumettre des rapports incluant les exceptions. Le président demande au Maroc et au Secrétariat de la CMS d'engager un dialogue bilatéral.
104. **MdE Rapaces de la CMS** : M. Umberto Gallo Orsi, responsable de la gestion de programme (Rapaces), indique que la plupart des activités du MdE Rapaces ciblent les vautours, en tant que groupe de rapaces le plus menacé, notamment par le biais du Plan d'action multi-espèces pour les vautours (PAME), du Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest (WAVCAP) et de la Stratégie de conservation des vautours de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le MdE Rapaces collabore avec d'autres institutions afin de mettre en œuvre des stratégies régionales de conservation, en s'appuyant sur l'expérience de la SADC. Des progrès notables ont été réalisés concernant le faucon sacré (*Falco cherrug*) depuis l'élaboration d'un Cadre de gestion évolutif incluant notamment des questionnaires destinés aux fauconniers et portant sur l'électrocution, ainsi que dans l'élaboration d'orientations pour le suivi. Le MdE Rapaces a mis au point le Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore (*Falco concolor*), approuvé par le Comité permanent de la CMS, qui recherche des solutions sur la façon de protéger les couples reproducteurs sur les îles de la mer Rouge. Un atelier d'experts sur l'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*), espèce prioritaire, s'est tenu la semaine précédente au Kazakhstan et un Groupe de travail a été créé, qui doit aboutir à l'élaboration d'un Plan d'action à soumettre à la COP15 de la CMS.
105. L'électrocution constitue une menace majeure, en particulier pour les grands rapaces. En outre, elle entraîne des dommages et des coûts pour les entreprises de distribution d'électricité et leur pose un problème de responsabilité. Le MdE collabore avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Il travaille également sur la question des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), car malgré la Résolution 11.15 (Rev.COP14) de la CMS, ces médicaments sont encore largement utilisés. L'Inde a récemment interdit l'utilisation du nimésulide, mais le diclofénac reste un problème en Afrique et en Asie du Sud-Ouest. Le MdE Rapaces a entamé une coopération avec l'Organisation mondiale de la santé animale. En mars 2025, l'Ouganda est devenu le 65^e signataire du MdE Rapaces et a organisé un atelier axé sur l'élaboration d'une stratégie nationale. Les signataires attendus sont le Zimbabwe et le Bahreïn, tandis qu'il reste une large marge pour l'adhésion de nouveaux signataires dans la région méditerranéenne, en Afrique du Nord et au Levant, où le piégeage des faucons se poursuit, principalement alimenté par la demande liée à la fauconnerie et, plus récemment, par la tendance à vouloir se montrer sur les réseaux sociaux en tenant un rapace.
106. Mme Medlinska demande s'il y a eu des tentatives de sensibilisation du public aux conséquences néfastes pour les faucons de ce type d'effets de mode provoqués, par exemple, par des influenceurs sur les plateformes vidéo en ligne. Le MdE Rapaces reconnaît la nécessité de s'attaquer à ce problème.
107. M. Oliver Schall présente l'excursion prévue le dernier jour de la réunion et évoque également les efforts déployés dans les années 1990 par l'Union pour la conservation de la nature et de la biodiversité (NABU), efforts auxquels il a personnellement pris part, pour réduire la chasse à la bondrée apivore (*Pernis apivorus*) en Sicile.

108. Le président remercie M. Schall pour ces informations et annonce la fin de la première journée de réunion.

2^e jour. Mercredi 14 mai 2025

109. Le président annonce l'ordre du jour de la deuxième journée et invite les participants à faire part de leurs propositions d'amendements ou de leurs questions.

110. EuroNatur s'interroge sur la manière dont les commentaires seront rassemblés lors de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome. Le MIKT indique que les participants se réunissent en petits groupes et discutent des différentes options. Chaque groupe décidera du processus à privilégier et présentera ses options en séance plénière, l'objectif étant de parvenir à un accord avant la fin de la réunion.

Présentation du contexte

111. Mme Aradis présente un résumé des discussions du premier jour. Elle relève certaines avancées positives, plusieurs pays ayant mis en place des Plans d'action nationaux IKB pour s'attaquer au problème de l'empoisonnement, tandis que d'autres ont pris des mesures pour améliorer leur législation en matière d'IKB, malgré des obstacles tels que le manque de fonds et des traditions culturelles profondément enracinées. L'éducation dès le plus jeune âge et de solides campagnes de sensibilisation jouent un rôle essentiel, de même qu'une application rigoureuse des lois. En outre, il est nécessaire d'adopter les nouvelles technologies, y compris dans le domaine de la surveillance sur le terrain. En matière de sensibilisation, il est important de faire appel à des influenceurs et à des ambassadeurs, comme l'a récemment évoqué le Groupe consultatif technique (GCT) du MdE Rapaces. L'importance du travail des ONG pour maintenir le niveau de contrôle, vérifier les acquisitions d'oiseaux et apporter des conseils est soulignée et des acteurs tels que la WCA, qui dispensent des formations, sont reconnus comme étant essentiels.

112. En ce qui concerne les discussions de la deuxième journée, M. Ramírez insiste sur l'importance du point 11 de l'ordre du jour, à savoir l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome, étant donné que les décisions prises lors de la réunion seront soumises pour adoption. Des discussions importantes ont lieu au sujet du tourisme cynégétique en lien avec le MIKT. L'empoisonnement reste une question complexe, pour laquelle des plans doivent être présentés à la COP15 de la CMS. Bien que le Groupe de travail de la CMS sur la prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs ne se soit pas avéré efficace, la CMS prévoit de développer pleinement le Groupe de travail sur le plomb et les groupes régionaux pourraient jouer un rôle de premier plan dans la prévention de l'empoisonnement. Il est important d'évaluer si les mesures prises par le MIKT en matière d'empoisonnement sont suffisantes. Les participants se penchent également sur les questions liées à l'application et à l'adaptation de la législation. Cette réunion est donc l'occasion d'intégrer des mesures spécifiques dans le Plan stratégique de Rome. Toutes les propositions à soumettre à la COP15 de la CMS devront être prêtes en milieu d'année 2025, car elles devront être traduites.

Point 7 de l'ordre du jour. Réflexions et échanges

113. Les Secrétariats invitent à une réflexion sur le déroulement de la journée et à des échanges entre les participants. Mme Medlinska invite ensuite les participants à partager entre eux une priorité concrète pour renforcer les capacités et définir les actions de suivi, puis à la présenter en séance plénière.

114. La Grèce souligne la nécessité de mieux sensibiliser le public, les professionnels devant adopter une approche différente selon les types de personnes, comme dans les îles Ioniennes, où la

Société grecque d'ornithologie a établi de bonnes relations à l'échelon local.

115. Le Portugal remarque que la sensibilisation négative du public, par exemple, lorsque des influenceurs encouragent la capture d'oiseaux sauvages, est problématique. Il ajoute qu'il est nécessaire d'aller au-delà des sites d'information et de toucher les influenceurs sur les réseaux sociaux.
116. La Hongrie indique avoir sollicité certains acteurs pour servir d'ambassadeurs, mais pas spécifiquement pour l'IKB, et que cette démarche peut être efficace pour la conservation de la nature.
117. Un contributeur en ligne italien reconnaît la nécessité de sensibiliser le public aux principales menaces et de souligner le rôle des ONG dans la lutte contre l'IKB.
118. Un autre contributeur en ligne suggère d'utiliser le cadre législatif de chaque pays pour renforcer la surveillance en matière de conservation, ainsi que pour encadrer et motiver les gardes forestiers dans la surveillance ciblée de l'IKB dans les zones protégées et leurs zones tampons, ce qui pourrait engendrer des changements positifs au niveau local et couvrir une part significative du territoire national.

Point 8 de l'ordre du jour. Rapports du Tableau de bord et collecte de données

Point 8.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/MIKT6/Doc.8.1](#). Présentation de l'analyse actualisée du Tableau de bord 2023 et mise à jour de l'exercice du Tableau de bord 2026

119. Mme Papazoglou présente les résultats actualisés et les prochaines étapes du Tableau de bord 2023. Le Tableau de bord permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre l'IKB a été adopté en 2017 par la COP12 de la CMS et la Convention de Berne en tant qu'outil d'auto-évaluation que les pays peuvent utiliser pour s'auto-évaluer à l'aune de 28 critères répartis en cinq catégories : le suivi national de l'IKB, l'exhaustivité de la législation nationale, la réponse en matière de répression, les poursuites et condamnations, et la prévention. Le Tableau de bord a été modifié en 2022 pour qu'il soit conforme au Plan stratégique de Rome et la résolution a été amendée lors de la COP14 afin de donner au Comité permanent de la CMS le droit de modifier le Tableau de bord à l'avenir. L'objectif principal du Plan stratégique de Rome est de réduire la portée et l'ampleur de l'IKB de 50 % d'ici 2030, avec des étapes clés portant sur l'évaluation des besoins, la méthodologie de suivi, l'enquête sur les motivations de l'IKB, la collecte de fonds et le renforcement des capacités pour les PAN IKB, les unités spécialisées des services répressifs, la formation des procureurs et des juges, la sensibilisation et les bases de données nationales. Sur les 54 pays concernés, 25 ont complété le Tableau de bord 2023, enregistrant globalement une progression constante par rapport aux Tableaux de bord précédents.
120. La législation est considérée comme le domaine le plus performant, même si certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont demandé une aide dans ce domaine. Il est possible d'échanger des informations entre les pays concernant le suivi de l'IKB, mais le nombre de pays disposant de bases de référence, de méthodologies claires et d'enquêtes de motivation est très faible. La prévention, qui a enregistré la plus forte amélioration depuis le dernier Tableau de bord, et la sensibilisation sont étroitement liées aux fonds disponibles et les pays de l'UE disposent généralement de plus de fonds que les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. La répression et les sanctions ont obtenu les scores les plus faibles et nécessitent des efforts importants, notamment en matière de renforcement des capacités et d'engagement. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la répression ainsi que sur le financement. Il est également important de remédier au manque de données de référence et de méthodologies, qui sont nécessaires pour suivre les progrès accomplis. Le Tableau de bord 2026 utilisera le nouveau Système de rapports en ligne de la CMS (ORS) et des questionnaires disponibles en trois langues. La priorité sera de combler les lacunes en matière d'information.

121. Le président remercie le MIKT d'avoir soulevé la question importante de la Base de référence du Tableau de bord et encourage les pays ayant élaboré une Base de référence à expliquer leur démarche, tandis que ceux qui ne l'ont pas encore fait sont invités à examiner les obstacles rencontrés.

Point 8.2 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/MIKT6/Doc.8.1](#). Perspective nationale sur l'exercice du Tableau de bord : comment celui-ci a contribué à l'organisation de la lutte contre l'IKB et enseignements tirés

122. Mme Agapitou présente la manière dont la Grèce a procédé au remplissage du Tableau de bord. La Grèce a participé à trois reprises, avec des améliorations d'une année sur l'autre, mais conserve une marge de progression. Le remplissage du Tableau de bord est effectué par le Département de gestion de la faune sauvage et du gibier du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, en collaboration avec les principales parties prenantes, à savoir la Fédération hellénique des chasseurs et la Société grecque d'ornithologie. Le Tableau de bord s'avère être un outil utile contre l'IKB : il a notamment permis de mettre en évidence d'importantes lacunes en matière de collecte des données et de répression. Une nouvelle loi établissant un cadre plus strict a été adoptée et pourrait servir de base à l'élaboration d'un PAN IKB, étape cruciale au niveau national. La réalisation du Tableau de bord a considérablement renforcé la collaboration intersectorielle et la coopération avec les organisations environnementales.
123. S'agissant des difficultés, aucune base de référence officielle n'est requise pour le suivi, et le nombre d'oiseaux piégés chaque année correspond à une estimation approximative, basée principalement sur les oiseaux chanteurs capturés. De nombreuses questions demeurent sans réponse, notamment celles liées à la taxidermie illégale, au commerce et à la consommation d'oiseaux protégés dans les restaurants, ce qui nécessite de meilleures méthodes de contrôle et des données plus précises. Il est nécessaire de mettre en place une méthodologie systématique de collecte des données, en coopération avec la Confédération de la chasse et d'autres partenaires. En matière de législation nationale, une nouvelle loi prévoit un renforcement des sanctions contre l'IKB, incluant le retrait des permis de chasse, la confiscation du matériel et la requalification de certaines infractions en délits pénaux. En matière d'application de la loi, l'élaboration d'un PAN IKB et la reconnaissance de l'IKB comme une priorité élevée sont nécessaires, tandis qu'une plateforme appropriée pourrait être créée par le biais du Tableau de bord afin d'inviter davantage de parties intéressées. Bien que le personnel local de l'Office des forêts compte un millier d'employés, dont environ 350 gardes forestiers, la plupart ne sont pas spécialisés dans la criminalité liée aux espèces sauvages et ne réalisent pas de missions d'enquête. Les services répressifs ont besoin d'une formation spécialisée et d'une approche plus structurée. La formation des magistrats et l'élaboration de lignes directrices en matière de détermination des peines pourraient améliorer l'efficacité des poursuites. Soulignant que l'IKB présente des points communs avec la CITES, la Grèce estime que des séminaires de formation conjoints pourraient être organisés, étant donné que le département de la CITES fait intervenir différentes personnes. Aucun examen des facteurs à l'origine de la criminalité liée aux espèces sauvages n'a été réalisé et il s'agit là d'une lacune importante à combler. Bien que la Société grecque d'ornithologie déploie des efforts considérables pour sensibiliser le public, il n'existe aucun plan structuré à cet effet.
124. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du Tableau de bord constitue un outil précieux pour orienter les actions contre l'IKB et identifier les lacunes, notamment le développement des systèmes de suivi et de collecte de données, la décision de réaliser une étude de référence, l'élaboration d'un PAN IKB, l'organisation de formations et le renforcement de la coopération avec les principales parties prenantes en vue d'une meilleure application de la législation.
125. Le président remercie la Grèce d'avoir résumé les difficultés rencontrées avec honnêteté, d'avoir amené l'idée d'une réunion conjointe avec la CITES et d'avoir souligné la bonne coopération avec

les ONG.

126. Une question est posée en ligne concernant les principaux obstacles à la mise en place d'une base de référence nationale pour l'IKB. La Grèce répond qu'elle dispose d'une base de référence non officielle et qu'elle est en discussion avec la CMS sur la façon de procéder.
127. M. Ramírez se demande si toutes les parties prenantes doivent s'accorder sur la base de référence. La Grèce répond que cette information sera connue à l'étape suivante.
128. Le Maroc soulève une question concernant la source des données et leur fiabilité. Étant donné que les chasseurs ne transmettent que les données légales, les amendes et sanctions représentent la véritable source de données et de connaissances sur les saisies effectuées. Il faut des instruments et des méthodes de terrain fiables pour collecter des données fiables.
129. Le MIKT répond qu'il a élaboré des orientations pour le suivi et la collecte de données IKB fiables, et que toutes les sources de données possibles sur l'IKB sont répertoriées dans un document. L'utilisation d'une seule source de données ne suffit pas ; la fiabilité constitue toujours un défi, mais il existe des méthodes pour l'améliorer.
130. Un contributeur en ligne demande si le tourisme cynégétique affecte l'IKB en Grèce. La Grèce répond qu'il existe des zones et une saison spécifiques pour le tourisme cynégétique, ce qui tend à diminuer l'IKB puisque, dans la plupart des cas, les chasseurs sont accompagnés de gardes forestiers qui sont tenus de signaler tout braconnier à l'Office des forêts, qui est alors chargé de mener une enquête.

Point 8.3 de l'ordre du jour. Point de vue des ONG : évaluation des progrès réalisés dans l'éradication de l'IKB en Méditerranée et en Europe

131. Mme Lilla Barabas, responsable de la conservation au sein du programme Global Flyways, BirdLife Europe et Asie centrale, présente l'évaluation des progrès réalisés dans l'éradication de l'IKB du point de vue des ONG et met en avant une nouvelle publication intitulée « The Killing 3.0 », réalisée par BirdLife International et EuroNatur, à laquelle ont participé près de 90 experts venant de 46 pays et 50 organisations. L'étude s'appuie sur deux études fondamentales antérieures qui ont permis de comprendre l'ampleur et la portée de l'IKB. Le premier rapport soulignait l'étendue de l'IKB dans la région méditerranéenne tandis que « The Killing 2.0 » élargissait son champ d'étude à l'Europe du Nord et centrale et au Caucase. Le rapport « The Killing 3.0 » est une évaluation complète des tendances en matière d'IKB, qui vise à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de réduction de 50 % de l'IKB conformément au Plan stratégique de Rome et à aider les autorités et les parties prenantes à mettre en œuvre une tolérance zéro à l'égard de l'IKB. Le rapport comprend des annexes nationales qui incluent des recommandations pour les principaux pays et des études de cas illustrant les bonnes pratiques, ainsi qu'une sélection de ressources en ligne utiles. Inspiré du Tableau de bord, le rapport s'appuie sur les réponses nationales fournies par des ONG à des questionnaires envoyés en 2024 à 54 pays de l'aire de répartition.
132. L'objectif de l'évaluation était de déterminer si les pays étaient sur la bonne voie pour atteindre une réduction d'au moins 50 % de l'IKB d'ici 2030, soit en enregistrant une réduction d'au moins 25 % entre 2020 et 2024, soit en maintenant un niveau d'IKB très faible. Sur les 46 pays ayant répondu, seuls huit sont en bonne voie pour réduire leur IKB d'au moins 50 % d'ici à 2030, tandis que douze affichent une légère réduction de l'IKB, dix-sept ne montrent aucun changement notable et neuf ont vu leur situation se dégrader. Il est préoccupant qu'aucun des pays présentant les niveaux d'IKB les plus élevés ne semble en passe de réduire son IKB d'au moins 50 % d'ici 2030, d'autant plus que les dix pays les plus touchés par l'IKB sont responsables de 90 % des cas.

133. L'étude vient compléter le Tableau de bord grâce à des informations fournies par des experts indépendants et inclut des données provenant de pays qui n'ont jamais ou qui ont rarement contribué au Tableau de bord officiel du MIKT. L'annexe du rapport contient des recommandations spécifiques pour 22 pays méditerranéens. Ces recommandations se fondent sur un questionnaire plus détaillé comprenant des questions sur les principaux problèmes, les facteurs déterminants, les impacts et les domaines d'action susceptibles de permettre les progrès les plus importants en matière de réduction de l'IKB. Les principaux facteurs déterminants de l'IKB identifiés en Méditerranée sont le profit, la tradition, le commerce d'animaux de compagnie et les loisirs (abattage pour le sport). Le rapport comprend des recommandations essentielles visant à combler les lacunes juridiques et à renforcer la surveillance et la répression au niveau national et appelle à davantage de collaboration, de partage des connaissances et de renforcement des capacités au niveau international. Il indique également que la mise en œuvre doit s'accélérer et que les pays doivent intensifier leurs efforts afin de dépasser l'objectif de réduction de 50 % d'ici à 2030. Il existe des exemples probants, des initiatives positives, des outils et un savoir-faire qui montrent ce qui fonctionne, ainsi qu'un plan stratégique clair, mais la lutte contre l'IKB nécessite un renforcement des efforts au niveau des voies de migration.
134. La CMS remercie BirdLife International et EuroNatur d'avoir partagé ce rapport de grande qualité avant son lancement et réaffirme l'importance de travailler ensemble.
135. La France demande si le tableau indiquant le nombre d'oiseaux braconnés a été mis à jour, car il semble y avoir une augmentation des estimations pour certaines espèces braconnées ou capturées. La France demande également si d'éventuelles modifications des chiffres ou des codes couleur par pays ont été effectuées dans les graphiques comparatifs. Mme Barabas répond qu'aucune estimation n'a été réalisée au niveau des espèces et qu'aucune estimation de population n'a été demandée, mais que des mises à jour du code couleur ont été effectuées pour les pays disposant d'un suivi fiable ainsi que pour ceux ayant fourni des données actualisées sur le nombre d'oiseaux tués.
136. Chypre demande si les tendances à long terme sont incluses dans le rapport et si l'estimation du nombre d'oiseaux tués porte sur une période de cinq ans ou est exprimée par année. Mme Barabas répond que pour Chypre, les données de l'IKB ont été fournies par BirdLife Chypre, de sorte que les tendances à long terme et à court terme figurent toutes deux dans l'annexe. Il en ressort que Chypre a réalisé des progrès sur le long terme, mais pas à court terme. L'estimation de la tendance se fonde sur la période de cinq ans allant de 2020 à 2024 et est comparée aux périodes quinquennales précédentes.

Point 9 de l'ordre du jour. Application réelle et efficace de la législation

Point 9.1 de l'ordre du jour. Exemples d'application efficace de la législation au niveau national et international

137. **Europol** : Mme Amélie Frey, AP Environmental Crime (EnviCrime), présente la situation actuelle d'Europol concernant l'IKB au nom de M. José Antonio Alfaro Moreno, Chef d'équipe, Centre européen de lutte contre la criminalité grave et organisée (ESOCC). Le principal constat est que la criminalité illégale ne diminue pas, mais qu'elle se déplace désormais sur les autoroutes numériques et s'adapte plus rapidement qu'auparavant. La criminalité s'accélère sous l'effet de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies émergentes. On observe une tendance croissante du trafic d'espèces sauvages endémiques en ligne, en particulier sur les sites de vente, tandis qu'Europol manque de personnel qualifié maîtrisant à la fois la cybercriminalité et le vocabulaire propre à la faune sauvage. Le programme AP EnviCrime offre un appui opérationnel efficace et flexible aux États membres de l'UE, notamment par le déploiement sur le terrain d'experts dans le domaine de la criminalité liée aux espèces sauvages. Il met à disposition des enquêteurs, des capacités d'échange et d'analyse de données, des informations de veille sur les déplacements,

des conseils en matière de répression ainsi qu'un soutien financier. AP EnviCrime dispose d'un poste de commandement virtuel (VCP), c'est-à-dire d'un système de messagerie sécurisé destiné aux forces de l'ordre. L'appui opérationnel se concentre principalement sur les services répressifs, avec la capacité de mobiliser des policiers et des juges sur le terrain. AP EnviCrime peut formuler des recommandations pour renforcer l'efficacité des opérations. Les organisations criminelles financent les activités illégales et Europol dispose de Groupes de travail opérationnels (GTO) qui rassemblent les parties concernées pour permettre des enquêtes coordonnées à l'échelle de l'UE grâce à une approche planifiée.

138. Europol a récemment mené avec succès une opération transfrontalière contre le trafic d'oiseaux dans la péninsule ibérique et au Maroc, qui a abouti à l'arrestation de 28 trafiquants et au sauvetage d'oiseaux victimes de ce trafic. Bien que les enquêtes transfrontalières sur la criminalité environnementale se multiplient, l'attention s'est davantage portée sur des incidents isolés que sur la criminalité organisée, plus difficile à appréhender, mais qu'il faut impérativement combattre. Europol peut offrir des services supplémentaires pour renforcer son appui à la lutte contre l'IKB. Il est nécessaire de centraliser et de coordonner les compétences.
139. Le président remercie Europol pour les nombreuses formes de soutien proposées et souligne la bonne collaboration avec Europol en Hongrie.
140. Le Portugal partage son expérience positive avec Europol concernant les anguilles, qui contribue à sensibiliser les responsables politiques et à favoriser un travail mené en coopération. Une approche similaire pourrait s'avérer très utile pour l'IKB, notamment pour lutter contre les organisations criminelles. Mme Frey répond que trois enquêtes majeures sont en cours concernant l'IKB et se réjouit de l'opportunité d'un travail conjoint sur les cas d'IKB.
141. La Géorgie demande ce qu'elle peut faire, en tant qu'État non membre de l'UE, pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et l'IKB, et quelles procédures suivre pour que ses agents des services répressifs puissent bénéficier d'une formation dispensée par Europol. Mme Frey répond qu'Europol travaille également avec des pays non membres de l'UE et invite la Géorgie à contacter cette agence au sujet des formations, afin d'expliquer ses besoins en la matière et de discuter de questions pratiques telles que la langue.
142. **Unité maltaise de régulation des oiseaux sauvages (WBRU) :** Mme Jessica Fenech, Directrice adjointe du WBRU au sein du Bureau du Secrétaire permanent à Malte, présente les mesures prises en matière de répression contre l'IKB à Malte, qui constitue une priorité depuis de nombreuses années. Une législation solide a permis une application efficace de la loi. Malte dispose désormais d'une législation claire qui définit ce qui est autorisé et précise les obligations de déclaration et les infractions. Les unités de répression spécialisées dans le contrôle de l'IKB sont les forces de police maltaises, responsables des patrouilles, de la répression et des poursuites judiciaires en matière de criminalité liée aux oiseaux, la WBRU, responsable de la mise en œuvre et de l'application de la directive Oiseaux, et l'Autorité chargée de l'environnement et des ressources, responsable de la mise en œuvre et de l'application des réglementations CITES (entre autres). Une formation spécialisée est dispensée chaque année aux agents des services répressifs avant chaque saison de capture et de chasse des oiseaux, et les agents bénéficient en outre de trois sessions de formation par an. La WBRU fournit aux agents des services répressifs une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de leur apporter son expertise en matière d'ornithologie ou autre lorsque cela est nécessaire. Elle soutient également la police dans l'établissement des chefs d'accusation et la présentation de témoignages, et peut mobiliser une assistance vétérinaire pour soigner les oiseaux blessés, réaliser des nécropsies et fournir des expertises. La WBRU dispense également des formations aux chasseurs et aux futurs titulaires de permis pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances sur la réglementation de la chasse, les obligations de déclaration et les situations susceptibles de donner lieu à des mesures répressives et leur fournit également un guide de poche. La WBRU tient à jour les documents d'identification des chasseurs pour permettre à la police de vérifier si une personne

chasse légalement ou non. Elle a également investi dans de nouvelles technologies, notamment un Système de déclaration du gibier, auquel les titulaires de permis peuvent accéder via un numéro de téléphone gratuit ou l'application correspondante pour déclarer leurs prises. Chaque déclaration est immédiatement confirmée par un SMS, que les chasseurs peuvent présenter à l'agent des services répressifs en cas de contrôle. Les titulaires de permis reçoivent également un SMS leur enjoignant de cesser la chasse d'une espèce donnée dès que le quota fixé pour celle-ci est atteint. Ce système favorise le respect de la réglementation sur la chasse et le travail des services répressifs.

143. Malte compte trois îles principales : Malte, Gozo et Comino, cette dernière étant une réserve ornithologique où la chasse est interdite. Les agents des services répressifs tirent parti de la petite taille du pays, qui leur permet de couvrir assez facilement les zones clés grâce à des patrouilles, des postes d'observation et des barrages routiers ponctuels. La présence des agents des services répressifs constitue un moyen de dissuasion important contre l'IKB. Les marchés ouverts de vente d'oiseaux font l'objet de contrôles fréquents par des policiers en civil. Les ONG fournissent des informations quotidiennes sur la présence des oiseaux et leur suivi et peuvent également témoigner et fournir des preuves vidéo et photo devant les tribunaux. Les dossiers de tous les incidents liés à l'IKB sont recueillis par la police, tandis que la WBRU compile toutes les données et publie des rapports saisonniers sur son site internet. Les tribunaux de Malte publient toutes les décisions judiciaires sur leur site internet afin qu'elles soient accessibles au public.
144. La Géorgie demande comment les chasseurs sont incités à utiliser le Système de déclaration du gibier et selon quels critères ils sont sélectionnés pour suivre les formations. Mme Fenech répond que le signalement des prises est une obligation légale et que ce service est gratuit. Le système amélioré, accessible via une application mobile, permet de soumettre un rapport en seulement quelques clics depuis un téléphone. Depuis 2018, une formation est organisée pour chaque nouveau demandeur de permis de chasse et le suivi de la formation est obligatoire. Les organisations cynégétiques proposent également des formations de remise à niveau aux chasseurs déjà titulaires d'un permis.
145. La Géorgie demande également comment les chasseurs peuvent faire une déclaration depuis leur téléphone portable dans les régions non couvertes par le réseau. Mme Fenech répond que certaines zones présentent une couverture limitée, mais qu'une réception mobile est disponible dans la plupart des endroits.
146. **SEPRONA, Espagne :** M. Carlos Toledano Zapater, Unidad Central Operativa de Medio Ambiente, Servicio de Protección de la Naturaleza (SEPRONA), Espagne, présente un aperçu des 37 années d'action du SEPRONA pour la protection de la nature, en tant que branche chargée d'enquêter sur les crimes commis contre la nature au sein de la Guardia Civil (corps de police espagnol). La Guardia Civil compte 80 000 agents, dont environ 1 800 agents du SEPRONA spécialisés dans la lutte contre la criminalité environnementale. Chaque province espagnole dispose d'une unité SEPRONA, avec des unités de patrouille spécialisées dans les parcs nationaux. La direction centrale du SEPRONA dispose d'une division chargée des enquêtes et du renseignement et gère les informations envoyées par les unités de terrain afin de leur apporter son soutien. Les différents groupes travaillent en collaboration et la direction centrale peut lancer des enquêtes majeures afin d'aider les unités provinciales à développer leurs propres enquêtes. L'Unité centrale d'enquête et de renseignement environnemental gère les informations, enquête sur les crimes environnementaux les plus graves et apporte son soutien aux unités du SEPRONA.
147. Trois axes d'action principaux sont définis en ce qui concerne l'IKB : la formation continue des agents du SEPRONA, l'élaboration de documents techniques et la mise en œuvre de campagnes et de plans nationaux. Il est important de maintenir un bon niveau de formation des agents, en raison du renouvellement continu des membres ainsi que de l'apparition de nouvelles tendances et menaces. Des documents techniques sont disponibles sur l'intranet, notamment des guides

pratiques sur la gestion des incidents tels que le braconnage ou l'empoisonnement. Les agents disposent ainsi des outils nécessaires pour lancer une enquête ou une opération de manière autonome. Un outil permettant le lancement de campagnes et de plans nationaux est également disponible. Parmi les succès enregistrés, on peut citer des arrestations et des sanctions pour braconnage, empoisonnement et pose de pièges, tandis que des procédures judiciaires ont été engagées dans plusieurs cas d'électrocution d'oiseaux. La collaboration avec d'autres agences et ONG est essentielle et il existe en Espagne de bonnes relations entre le ministère, les ONG et les services répressifs.

148. Le président remercie le SEPRONA pour son excellent exemple de mise en place d'une sécurité environnementale.
149. Chypre s'interroge sur les personnes visées par les poursuites judiciaires pour électrocution, car le pays est confronté à un problème similaire qu'il ne sait pas comment traiter, à savoir que le réseau électrique est national et appartient à l'État. M. Toledano répond que les lignes électriques sont gérées par de grandes entreprises en Espagne et que celles-ci sont tenues de prendre en compte la protection des oiseaux. Les principales affaires concernent des particuliers, comme dans le cas de lotissements dont les propriétaires gèrent eux-mêmes l'électricité.
150. Europol salue l'excellent travail accompli par le SEPRONA, qui profite à tous les États membres de l'UE.
151. La Géorgie demande si le SEPRONA dispose d'un exemple de dommages environnementaux causés par des abattages illégaux, si les guides techniques sont disponibles sous forme électronique et si les procédures sont obligatoires ou facultatives. M. Toledano répond qu'une partie de leur unité assure un soutien technique, tandis qu'une autre unité se concentre sur des objectifs spécifiques, avec des vétérinaires ou des biologistes capables d'évaluer et de signaler les dommages écologiques causés aux écosystèmes. L'unité enquête et analyse les dommages causés par des contrevenants, prend en compte l'ensemble des infractions environnementales et peut éventuellement chiffrer le préjudice en euros. Des documents d'orientation sont accessibles en ligne pour la Guardia Civil et certains documents sont élaborés à l'intention des parties prenantes.
152. Le Portugal dispose d'un cadre similaire inspiré du SEPRONA et les deux pays collaborent étroitement dans le cadre de formations communes, notamment pour l'IKB. Toutefois, au Portugal, les agents des services répressifs doivent demander une autorisation pour travailler sur des affaires spécifiques.
153. Une question est posée en ligne sur la manière de coordonner les actions avec les gardes forestiers. M. Toledano indique que des petites unités régionales sont chargées des relations avec les gardes forestiers et les autorités régionales. Le SEPRONA traite les affaires au niveau national et non au niveau provincial et est toujours disposé à collaborer.
154. **Algérie :** Mme Wassila Djaballah, responsable des activités cynégétiques à la Direction générale des Forêts du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche de l'Algérie, explique comment les lois relatives à l'IKB sont appliquées dans son pays. L'Algérie a voulu renforcer ses mesures juridiques et a adopté une loi sur la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, qui interdit la destruction ou le retrait des nids ou des œufs d'oiseaux et exige l'obtention d'une autorisation pour ouvrir un centre d'élevage d'espèces sauvages. Une autorisation est également nécessaire pour transporter des oiseaux et pour les exposer au public, notamment dans les zoos. Les infractions sont passibles d'amendes allant de 66 à 660 euros environ. La loi relative à la chasse comprend des mesures visant à prévenir le transport, la vente ou l'achat de certaines espèces et les infractions peuvent être sanctionnées d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement ou d'une amende, selon la gravité de l'infraction. Un décret sur la protection des espèces menacées prévoit également la protection

de sept espèces d'oiseaux contre toute activité de chasse. L'Algérie a désigné dix zones protégées, y compris des sites Ramsar, où la loi interdit tout abattage ou prélèvement, sous peine d'emprisonnement ou d'amendes pouvant atteindre 13 200 euros pour les contrevenants. Des autorisations détaillées sont requises pour accéder aux ressources biologiques, y compris à des fins commerciales ou de recherche, et une autorisation préalable est nécessaire pour utiliser, transporter ou exporter des animaux, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

155. Pour assurer l'application de la loi, l'Algérie dispose de réseaux locaux chargés de surveiller les maladies de la faune sauvage, en collaboration avec les services vétérinaires et sanitaires et les fédérations de chasseurs. Le Réseau national d'observateurs ornithologues algériens (RNOOA) est actif dans onze régions et compte 745 membres qui assurent le suivi des oiseaux, mettent en œuvre des plans d'action pour la protection des espèces et mènent des actions de sensibilisation. Il existe également un réseau de chasseurs qui recense les espèces de gibier et surveille les activités de chasse. En outre, des mesures ont été prises pour protéger les oiseaux sauvages et surveiller les infractions liées au braconnage, en collaboration avec la gendarmerie nationale. Des sessions de formation et des ateliers sur la surveillance et le suivi du gibier et des oiseaux sont organisés à l'intention des gardes forestiers et de la police judiciaire, tandis que les douaniers peuvent suivre une formation sur l'identification des espèces. Des opérations de confiscation d'oiseaux sauvages sont menées par la police, la gendarmerie et les services douaniers et de sécurité, en collaboration avec la Direction générale des Forêts. La plupart des cas concernent le chardonneret élégant, dont plus de 16 000 individus ont été saisis entre 2020 et 2025. Très appréciée dans la culture algérienne, cette espèce est aussi la plus recherchée comme animal de compagnie.
156. La France demande quelles sont les sanctions applicables à l'IKB, notamment en cas de première infraction ou selon la gravité des faits. Mme Djaballah répond que le montant de l'amende dépend des circonstances. Après l'arrestation d'un braconnier par son administration en collaboration avec d'autres services, un procès-verbal est généralement établi, le braconnier est poursuivi et la sanction dépend de l'infraction commise, la peine étant déterminée par les différents textes de loi en vigueur, selon les circonstances.
157. **Unité nationale du Royaume-Uni pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages** : M. Mark Harrison, de l'Unité britannique de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, présente des informations sur cette Unité ainsi que sur la Harrier Task Force (Groupe de travail sur les busards). L'unité compte 18 membres pour l'ensemble du Royaume-Uni, chacun étant chargé, à l'échelle régionale, d'apporter un soutien à tous les aspects de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'unité a été créée pour recueillir et analyser les données sur la criminalité liée à la faune sauvage, mais elle a évolué en une unité opérationnelle qui fournit conseils et orientations aux services répressifs, ainsi qu'un important soutien opérationnel et de surveillance, notamment via l'utilisation de drones. Elle participe également à des enquêtes financières et à des perquisitions sur le terrain, dispense des formations et fournit une application mobile aux agents. Le Royaume-Uni définit sept priorités en matière de criminalité liée aux espèces sauvages, dont le braconnage et la persécution des rapaces, tandis que la cybercriminalité concerne tous les domaines. À chaque priorité est associé un groupe de mise en œuvre qui élabore son propre « plan 4P » : poursuivre, préparer, protéger, prévenir.
158. La Harrier Task Force a été créée pour protéger le busard Saint-Martin, oiseau nicheur rare au Royaume-Uni, dont il ne reste que 32 couples reproducteurs en Angleterre. La chasse à la grouse, apparue au XIX^e siècle, est une pratique propre au Royaume-Uni, dont la gestion repose notamment sur le brûlage des bruyères et la régulation des prédateurs. Les busards Saint-Martin peuvent s'attaquer aux grouses et à leurs oisillons ou perturber la chasse, ce qui entraîne leur persécution. Principale cause de la rareté du busard Saint-Martin au Royaume-Uni, la criminalité continuait de poser problème en 2022-2023, malgré les consultations avec les parties prenantes et la mise en œuvre de plans d'action. Aucune poursuite n'a abouti, en raison des difficultés

d'intervention et de collecte de preuves. L'unité a élaboré un plan opérationnel et mise sur l'innovation et la technologie, en s'appuyant sur un modèle intitulé « Clear, Hold, Build » (clarifier, maintenir, construire) qui vise à identifier les problèmes, à établir des partenariats et à mettre en œuvre des solutions durables pour prévenir la criminalité, tout en impliquant les communautés dans leur propre surveillance. Certains busards sont équipés de balises, dont les données sont analysées afin d'identifier les points chauds de criminalité, en particulier les zones dans lesquelles les balises cessent d'émettre. Le système de signalement a été amélioré et le délai d'intervention est généralement d'un ou deux jours après qu'une balise a cessé d'émettre. Les sites sont également analysés afin de détecter d'autres menaces, telles que les pylônes. Un système d'entraide est en place, comprenant une équipe composée notamment d'un chien et d'un drone, capable de localiser les balises ou les carcasses d'oiseaux, même lorsqu'elles sont dissimulées sous la végétation.

159. L'abattage d'un busard est passible d'une peine maximale de six mois d'emprisonnement, mais le vol d'un émetteur satellite est passible d'une peine plus lourde pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement et d'une amende plus élevée. L'augmentation des chiffres de la criminalité a un effet dissuasif sur les communautés locales. Les données doivent être indépendantes et transparentes. Quand des busards sont abattus, les propriétaires fonciers sont informés que leurs terres sont un point chaud de criminalité contre la faune sauvage et que le coupable est soit un membre de leur personnel, soit un intrus armé. Cette approche fait peser sur les propriétaires fonciers la responsabilité de collaborer avec l'unité pour lutter contre la criminalité. La pression exercée par la collectivité sur les propriétaires fonciers et les actions de sensibilisation s'avèrent également efficaces. Aucune balise installée sur un busard n'a cessé d'émettre au niveau d'un point chaud depuis janvier 2024, ce qui prouve l'efficacité de cette approche. Cependant, des incidents suspects continuent de se produire et les chiens retrouvent des carcasses traînées jusque dans des terriers naturels. Il est essentiel que l'unité reste vigilante et maintienne sa capacité opérationnelle.
160. Le MIKT s'enquiert du coût des chiens dressés. M. Harrison répond que l'unité n'a pas à payer les frais liés aux chiens, puisque ceux-ci appartiennent à une société privée. La société dépense environ 3 500 euros pour le dressage d'un chien, tandis que le coût pour l'unité s'élève à environ 800 euros par jour lors des déploiements.
161. Mme Laura Marianna Piuksi (Italie) s'enquiert de la taille des points chauds, car en Italie, ceux-ci couvrent des régions entières. M. Harrison précise que les points chauds ne correspondent pas à des régions entières ; il s'agit généralement de domaines, mais ceux-ci couvrent souvent de vastes zones, en particulier dans le nord de l'Angleterre. Il est important de s'entretenir avec tous les propriétaires terriens d'un point chaud et d'assurer le suivi de la dernière position connue d'une balise. La collaboration est essentielle lorsqu'il s'agit de couvrir de vastes zones, et la plupart des incidents se produisent sur des terres privées. Mme Piuksi ajoute que le principal problème en Italie reste le braconnage des oiseaux migrateurs, encore perçu comme une tradition et qui se poursuit malgré la présence d'unités d'enquête dans tout le pays. Le braconnage de la bondrée apivore a été efficacement limité en Sicile, mais des problèmes subsistent ailleurs, même lorsque les services répressifs sont pleinement présents sur le terrain.

Point 9.2 de l'ordre du jour Rétablissement des espèces et rôle de l'IKB

162. Mme Iva Obretenova, Chargée de mission à la DG-ENV, unité D.3 Conservation de la nature, présente la directive Oiseaux, principal instrument dont dispose l'UE pour maintenir ou rétablir les populations de toutes les espèces d'oiseaux dans l'UE à un niveau garantissant leur survie à long terme. Il existe deux types de mesures de protection : celles visant les habitats et celles visant les espèces. Plus de 5 400 zones de protection spéciale (ZPS), soumises à des exigences spécifiques, ont été désignées à travers l'UE, et des mesures existent également pour certaines espèces, notamment concernant l'abattage, la capture, le commerce et la destruction des nids.

Certaines dispositions de la directive autorisent la chasse de 84 espèces sous certaines conditions, c'est-à-dire d'une manière durable qui ne compromette pas leur survie. L'unité D.3 assure le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des espèces et 42 des 84 espèces chassables, dont 33 sont migratrices, présentent un état de conservation défavorable. Compte tenu du déclin de ces espèces, des directives européennes pertinentes et du principe de précaution, il est décidé que l'UE doit examiner les impacts sur ces espèces et un consortium est mandaté pour appuyer le travail de la Commission en vue de leur rétablissement. La chasse n'est pas nécessairement la cause principale du déclin, mais elle peut ajouter une pression supplémentaire.

163. Les espèces (chassables) listées à l'Annexe II de la directive Oiseaux et dont le statut est défavorable sont classées en cinq catégories différentes. Un organigramme est utilisé pour réaliser cette classification et déclencher des actions à court et à long terme. Le Groupe de travail de la CE pour la restauration des populations d'oiseaux (TFRB) a été créé dans le cadre d'un groupe d'experts chargé d'apporter des conseils sur la mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitats. Le TFRB accompagne les États membres de l'UE dans la mise en place de mesures concernant les espèces dont le statut de conservation est défavorable, qui s'étendront à l'avenir aux espèces non chassables, et fournit des recommandations techniques. Il met en œuvre des actions visant à réduire la mortalité des espèces, qui profitent également aux espèces non chassables. Les États membres compilent des informations sur les espèces ainsi que sur la chasse et le contrôle afin de garantir le respect de la législation.
164. Le TFRB a mené des travaux approfondis sur la tourterelle des bois et a recommandé un moratoire sur la chasse, assorti de conditions convenues à l'avance quant à la reprise de la chasse. Le moratoire a été mis en œuvre au niveau de la voie de migration occidentale et a eu un effet notable sur les tourterelles entre 2022 et 2024, avec une augmentation de 40 % du nombre d'individus, soit 615 000 couples reproducteurs adultes. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis 2009, comme le montrent les données du suivi. Compte tenu de ces observations et de l'amélioration des systèmes de contrôle en place, il a été estimé que la chasse pouvait être rouverte avec un quota limité à 1,5 %, réparti entre les pays. L'impact de cette décision sera suivi de près et les États membres de l'UE ont reçu des recommandations concernant les mesures de contrôle, la manière de déterminer le quota utilisé, d'avertir les chasseurs lorsque celui-ci est atteint et de définir la date de clôture de la saison de chasse. Le TFRB prévoit d'étendre la gestion adaptative des prélèvements au fuligule milouin (*Aythya ferina*), au canard siffleur (*Mareca penelope*) et à la caille des blés (*Coturnix coturnix*).
165. Des mesures clés pour faire face aux pressions et menaces non liées à l'habitat ou à la chasse ont été identifiées puis organisées par groupes d'actions, l'IKB étant inclus dans le groupe des actions relatives à l'application de la loi. Des recommandations en matière de lutte contre l'IKB ont été formulées pour huit espèces chassables touchées par l'IKB.
166. L'AEMLAP demande s'il est possible de mettre en place des projets de gestion adaptative au niveau des voies de migration centrale et orientale de la tourterelle des bois et souhaite connaître les principales zones de couverture pour les trois nouvelles espèces. Mme Obretenova répond que des recommandations similaires concernant les voies de migration centrale et orientale de la tourterelle des bois n'avaient pas conduit à la mise en place d'un moratoire, bien qu'une réduction des prélèvements légaux ait été observée. La recommandation initiale visait à appliquer l'interdiction de chasse sur l'ensemble des voies de migration. L'approche fondée sur les voies de migration sera également utilisée pour les autres espèces, du moins pour celles qui se trouvent dans l'UE.
167. M. van den Bossche (BirdLife International) ajoute que la recommandation scientifique pour tous les pays de l'UE est un prélèvement nul pour le fuligule milouin, le canard siffleur, la caille des blés et la grive mauvis (*Turdus iliacus*) et une réduction de 50 % des prélèvements pour le canard souchet (*Spatula clypeata*), le canard pilet (*Anas acuta*), la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le

goéland argenté (*Larus argentatus*) et le goéland marin (*Larus marinus*). Cependant, tous les États membres de l'UE n'ont pas donné suite. La position de BirdLife International est que les espèces menacées ne doivent pas être chassées, en vertu de l'article 7 de la directive Oiseaux. BirdLife International félicite la Commission pour les démarches entreprises avec les États membres concernant les espèces chassables, mais lui demande d'insister pour que les États membres ne respectant pas les règles donnent suite. Alors que l'Autriche a fait un effort considérable pour réduire à zéro le nombre de prélèvements de tourterelles des bois, le fait d'autoriser d'autres États membres situés sur les voies de migration centrale et orientale à poursuivre la chasse ne favorise pas la coopération entre les pays. Mme Obretenova reconnaît l'ampleur du travail accompli par le Groupe de travail et encourage le respect des recommandations.

Point 10 de l'ordre du jour. Suivi et technologie

Point sur les avancées technologiques en matière de suivi de l'IKB

168. Mme Vicky Jones, Coordinatrice scientifique du programme Flyways chez BirdLife International, présente les dernières avancées technologiques en matière de détection et de surveillance de l'IKB. Les technologies de suivi sont de plus en plus utilisées dans différents projets et permettent d'obtenir des informations importantes sur la mortalité des oiseaux. Les individus équipés de balises jouent le rôle de sentinelles le long des voies de migration et l'analyse des causes de leurs décès permet d'évaluer la prévalence des différentes menaces. Une collaboration majeure menée par BirdLife International avec de nombreux chercheurs effectuant le suivi des grands oiseaux migrateurs a permis d'analyser 1 704 cas de mortalité chez 45 espèces équipées de balises dans 48 pays entre 2003 et 2021. Les décès ont été enregistrés dans 91 pays et leurs causes ont été cartographiées. La répartition géographique de la mortalité présente probablement un biais, puisque la plupart des oiseaux sont équipés de balises avant de quitter le nid et que les jeunes, plus naïfs, sont davantage exposés aux causes de mortalité. Lorsqu'une balise cesse d'émettre ou émet depuis un point fixe, il peut s'agir d'un cas de mortalité, et la cause du décès peut faire l'objet d'une enquête. L'étude révèle que la mortalité est plus souvent due à l'homme qu'à des causes naturelles et que 38 % des cas sont attribués à l'IKB, dont 21,7 % à des abattages illégaux et 16,3 % à des empoisonnements (considérés comme un type spécifique d'IKB). L'électrocution et les lignes électriques constituent la cause de mortalité dans 40,5 % des cas. Les causes de mortalité varient selon les groupes taxonomiques, les cigognes et les grues étant plus susceptibles d'être électrocutées, les rapaces d'être tués illégalement et les vautours d'être empoisonnés. On observe également des différences selon les régions, 69 % des cas étant attribuables à l'IKB en Afrique, contre 52 % en Asie et 27 % en Europe. L'étude révèle que l'IKB constitue une cause majeure de mortalité le long des voies de migration. Les informations de suivi relatives à l'IKB sont également utilisées dans le cadre de recherches et ont notamment permis de montrer que les taux de mortalité des aigles royaux au Royaume-Uni sont plus élevés au niveau des landes gérées pour la chasse à la grouse, ce qui laisse supposer des abattages illégaux. Les alertes ont également parfois permis de sauver un oiseau ou de récupérer une carcasse à des fins d'enquête.

169. D'autres technologies utilisées pour détecter ou lutter contre l'IKB comprennent les drones, qui sont relativement bon marché et peuvent être utilisés pour enregistrer les modifications de l'habitat ou localiser les braconniers, ainsi qu'être combinés à d'autres technologies telles que les caméras thermiques pour enregistrer de nuit. Des progrès ont également été réalisés dans l'utilisation de l'analyse ADN du sang, des tissus, des plumes ou des excréments d'oiseaux pour repérer les cas d'IKB, par exemple dans les nids, les restaurants ou le commerce. L'analyse de l'ADN, y compris de l'ADN humain, est également utile sur les scènes de crime. La surveillance acoustique passive (SAP) est utilisée dans de nombreux pays pour détecter et enregistrer les coups de feu afin de déterminer quand la chasse a eu lieu. Grâce à l'utilisation de cette technique dans les îles Ioniennes, en Grèce, la Société grecque d'ornithologie a montré que, tandis que les patrouilles ne signalaient que des tirs isolés, plus de 14 000 tirs provenant d'un même endroit ont

été détectés par la SAP au cours d'un seul printemps. Des caméras de surveillance à distance peuvent être dissimulées afin de recueillir des preuves pouvant servir à poursuivre les auteurs d'infractions. BirdLife International a publié un [guide des bonnes pratiques pour le suivi de l'IKB](#) (en anglais). De manière générale, l'IKB peut compromettre les importants investissements de conservation réalisés au titre de nombreux projets, en particulier ceux ciblant les espèces menacées, qui ont été financés par diverses sources, y compris le programme LIFE de l'UE.

170. Le Maroc demande combien ces méthodes coûtent et si les outils sont disponibles et peuvent être utilisés sur le terrain. Mme Jones répond qu'il serait utile de rassembler des informations sur le coût et l'accessibilité. En effet, les prix varient considérablement, et les frais d'analyse ADN varient d'une situation à l'autre. Le MIKT ajoute qu'il existe différentes techniques d'analyse ADN, dont certaines sont très coûteuses, mais que l'exemple du codage à barres utilisé à Chypre est relativement peu coûteux, rapide et simple.

171. Chypre estime que le recours aux caméras et dispositifs de surveillance pose des difficultés dans le cadre de procédures judiciaires, en raison de certaines restrictions et réalités pratiques à prendre en compte lors de leur utilisation. Les réglementations relatives à l'utilisation de dispositifs d'enregistrement diffèrent selon qu'il s'agit de terrains publics ou privés.

Point 11 de l'ordre du jour. Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome et étapes suivantes du plan de travail 2026-2030 du MIKT

Point 11.1 de l'ordre du jour. Présentation sur l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome et les étapes suivantes du plan de travail 2026-2030 du MIKT

172. Mme Papazoglou présente une vue d'ensemble du Plan stratégique de Rome et de ses procédures d'évaluation à mi-parcours. Le Plan a été adopté en 2019 pour une mise en œuvre entre 2020 et 2030, avec pour but global de réduire l'ampleur et la portée de l'IKB de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de référence de 2020. Les objectifs sont d'établir des plans d'action nationaux IKB, d'appréhender l'ampleur et la portée de l'IKB ainsi que les motivations qui le sous-tendent, de mettre en place des mesures de prévention, d'intégrer l'IKB aux législations nationales, d'intensifier la répression et de garantir une justice réelle et efficace. Le calendrier du Plan stratégique prévoit une évaluation à mi-parcours en 2025 afin d'analyser l'état d'avancement de sa mise en œuvre, d'identifier les facteurs limitants et de faire ressortir les actions et objectifs essentiels pour la période restante en vue d'atteindre les buts fixés. Le chapitre 5.4 du Plan stratégique propose une évaluation à mi-parcours fondée sur des indicateurs, les rapports nationaux et le Tableau de bord, ainsi que sur d'autres informations pertinentes.

173. Certaines étapes clés du Plan stratégique ont déjà été franchies dans certains pays, telles que l'évaluation de la nécessité d'un PAN IKB, l'adoption d'une méthodologie de suivi, l'identification des points chauds et la réalisation d'enquêtes sur les motivations de l'IKB. Sur 54 pays, 25 ont répondu à l'évaluation périodique à l'aide du Tableau de bord en 2023, parmi lesquels seuls six ont fourni une Base de référence et seuls quatre ont adopté une méthodologie de suivi. Certains pays signalent même une tendance à la hausse de l'IKB. Il est impossible d'évaluer les progrès accomplis par rapport au but global à partir des données disponibles, tandis que les informations incomplètes ne permettent pas non plus d'évaluer les avancées par rapport aux étapes clés et aux indicateurs fixés. Le plan de travail du MIKT suit de près le Plan stratégique de Rome, de sorte que le plan de travail 2026-2030 sera élaboré parallèlement à l'évaluation à mi-parcours du Plan.

174. Mme Medlinska rappelle à l'assemblée les options proposées dans le [Document de travail sur l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome, Document UNEP/CMS/MIKT6/Doc.11](#) (en anglais), qui seront examinées en groupes de travail. Chaque groupe examinera le document de travail et choisira les options privilégiées, en les analysant afin d'identifier le meilleur scénario et de préparer une proposition de consensus. Les groupes pourront également envisager des

propositions alternatives ou supplémentaires. Chaque groupe présentera ensuite un compte-rendu en séance plénière, au cours de laquelle un consensus sera atteint. Les trois options sont les suivantes :

- A. faire appel à un consultant ou à un établissement universitaire pour mener une enquête à grande échelle, couvrant tous les pays de la Méditerranée et de l'Europe ;
- B. engager un consultant chargé d'utiliser les données du Tableau de bord 2023 et de les compléter en contactant directement les pays qui n'y ont pas contribué ; accompagner les pays qui ne disposent pas de données de référence, de méthodologie ou de données sur les tendances afin d'estimer l'ampleur, la portée et l'évolution de l'IKB dans leur pays ;
- C. adopter une évaluation menée par une ONG en tant qu'évaluation indépendante de la situation actuelle.

Point 11.2 de l'ordre du jour. Groupes de discussion. Rapports des groupes de discussion, échanges de vues et conclusion sur la voie à suivre

175. Mme Nozadze présente les résultats du groupe en ligne, qui a choisi l'option B, à savoir engager un consultant chargé d'utiliser les données déjà disponibles du Tableau de bord 2023 (les résultats du Tableau de bord 2026 ne pouvant être disponibles à temps) et de mener des entretiens ou d'envoyer des questionnaires aux pays qui n'ont pas répondu au Tableau de bord 2023. Le groupe a également discuté de la possibilité de combiner les options A et B, et a abouti à la recommandation de soutenir les pays ayant soumis des rapports incomplets au Tableau de bord 2023 (comprenant, mais sans s'y limiter, les données de référence, la méthodologie ou les données sur les tendances, ainsi que les actions et les indicateurs) afin d'estimer l'ampleur, la portée et la tendance de l'IKB. Un rapport devra également être préparé à l'aide du Tableau de bord 2023 (en y intégrant les informations manquantes fournies par les pays n'ayant pas complété leurs rapports) sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome à l'échelle des pays concernés pour fournir une analyse fondée sur des données probantes. Le consultant devra collaborer avec les ONG de chaque pays et avec les Parties contractantes n'ayant fourni que des rapports partiels comportant d'importantes lacunes, afin de compléter les données et d'obtenir des informations supplémentaires. Les Parties doivent avoir la possibilité de mettre à jour leurs rapports 2023 et un rapport global sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome jusqu'en 2025 doit être présenté, incluant les données des pays présentant des lacunes ainsi que celles des pays ayant complété le Tableau de bord 2023.
176. Mme Aradis présente les résultats obtenus par l'un des groupes en présentiel. Les expériences au sein du groupe sont diverses et, après une analyse approfondie des trois options, celui-ci parvient à une combinaison des options A et B, jugée plus appropriée, car tous les pays n'ont pas soumis le Tableau de bord 2023 et certains présentent encore des informations lacunaires. En outre, un questionnaire détaillé peut être envoyé aux pays qui n'ont pas répondu.
177. M. Loureiro présente les résultats de l'autre groupe présent, qui privilégie l'option B, tout en y intégrant certains éléments de l'option A. Les données disponibles dans le Tableau de bord 2023 sont en principe suffisamment fiables et peuvent être actualisées chaque année avec de nouvelles données. Le consultant devra développer les résultats du Tableau de bord 2023 et utiliser les bonnes pratiques mises en évidence dans les données disponibles, contacter les pays qui n'y ont pas contribué, encourager la définition d'une méthodologie qui servira pour les prochaines itérations et identifier les tendances pour l'ensemble des pays, y compris ceux qui n'ont pas encore établi de Base de référence. Le consultant devra également utiliser d'autres données disponibles provenant de différentes parties prenantes, notamment à travers une collaboration avec les ONG.
178. Le président estime que les propositions des différents groupes sont similaires, avec une

préférence pour l'option B, mais en y intégrant certains éléments de l'option A. Les propositions recommandent en outre de s'appuyer sur le Tableau de bord 2023 et de le mettre à jour, même pour les pays ayant déjà participé à cette évaluation, tandis que le consultant devra dialoguer plus étroitement avec les pays qui n'y ont pas contribué. Aucun groupe n'a sélectionné l'option C.

179. Mme Papazoglou salue le caractère très constructif des discussions de groupe, dont les résultats permettent de comprendre ce qui est nécessaire pour formuler le mandat d'un consultant pour la CMS. Les volontaires qui participeront au processus et pourront examiner le mandat proposé sont le Royaume-Uni, le Portugal, la France, la Convention de Berne et BirdLife International. L'appel à candidatures sera probablement lancé à l'automne 2025.
180. M. Stefan Ferger (EuroNatur) demande comment sera menée l'élaboration du nouveau Plan de travail. Le MIKT indique qu'il prendra d'abord en compte les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Plan de travail du MIKT, présentera ensuite des propositions lors de la réunion conjointe en ligne en 2026, puis soumettra une proposition pour le Plan de travail du MIKT lorsque les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront disponibles. Le Plan de travail sera adopté soit par consultation en ligne, soit lors de la réunion.

3^e jour. Jeudi 15 mai 2025

Ouverture du troisième jour de la réunion.

181. Le président salue les résultats obtenus au cours de la deuxième journée, marquée par la richesse des discussions et des présentations sur le Tableau de bord et d'autres questions. Il présente l'ordre du jour du dernier jour de la réunion.

Point 12 de l'ordre du jour. Plans d'action nationaux IKB

Point 12.1 de l'ordre du jour. Document [UNEP/CMS/MIKT6/Inf.12.1.2](#). Rapport et recommandations découlant d'un atelier sur les Plans d'action nationaux IKB dans les Balkans et étapes suivantes concernant les Plans d'action nationaux IKB

182. Mme Aradis assume la présidence pour ce point de l'ordre du jour.
183. Mme Papazoglou présente les recommandations issues de l'atelier régional sur les PAN IKB pour les Balkans, qui s'est tenu à Podgorica, au Monténégro, du 2 au 4 septembre 2024. Le Plan stratégique de Rome recommande d'organiser des ateliers régionaux pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des PAN IKB. Les orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAN IKB ont été approuvées en décembre 2022 par les membres du MIKT et de la Convention de Berne. L'objectif des PAN IKB est d'identifier et de hiérarchiser les stratégies et les mesures du Plan stratégique de Rome les plus pertinentes pour un pays, en adaptant ou en consolidant ses politiques et outils afin de mieux répondre aux objectifs du Plan, sur la base d'une tolérance zéro envers l'IKB. Tous les pays ne sont pas tenus d'avoir un PAN IKB, car ils peuvent disposer d'un autre document d'orientation pertinent. L'atelier, coorganisé par le MIKT et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la région nord du Monténégro, a réuni 38 participants de la région des Balkans, notamment des ONG, mais aussi des représentants de l'Italie, pour partager leur expérience au sujet des PAN IKB.
184. L'atelier a permis d'identifier les défis communs ainsi que les menaces et les priorités en matière d'IKB et de parvenir à des conclusions sur la manière d'élaborer un PAN IKB et de déterminer le rôle des parties prenantes. Les menaces identifiées comprennent le tir et le piégeage illégaux à l'aide de filets et de leurres, le tourisme cynégétique (problème qui préoccupe tous les gouvernements et qu'ils souhaitent combattre) et l'empoisonnement, considéré par les participants à l'atelier comme une forme d'IKB. L'atelier a identifié comme principaux défis

l'absence de volonté politique, de moyens de répression, de financement et d'engagement pour la mise en œuvre. Les grandes priorités sont la nécessité d'investir dans la formation des agents des services répressifs, des procureurs et des juges, la disponibilité de fonds susceptibles d'amplifier l'impact et de permettre davantage d'actions, la mise à profit des opportunités offertes par la WCA et le maintien d'un réseau régional informel. Tous les participants s'accordent sur le fait que, pour élaborer un PAN IKB, un comité multipartite réunissant différents ministères, ONG, chasseurs et autres parties prenantes est nécessaire, mais que l'initiative doit être conduite par le gouvernement afin de lui donner un caractère officiel. Ce comité pourra contribuer à la finalisation du Tableau de bord. En outre, l'élaboration conjointe d'un plan favorisera une meilleure coordination entre les parties prenantes. La base juridique d'un PAN IKB est un élément à prendre en considération et, pour certains pays, son adoption pourrait être une opportunité pour intégrer officiellement les engagements de la CMS dans leur législation nationale. Une Théorie du changement est utile pour la gestion de projet ; le rôle des ONG, l'allocation d'un budget et la nécessité de mettre en œuvre et de contrôler le PAN IKB sont d'autres aspects essentiels à la lutte contre l'IKB dont il faut tenir compte. Le MIKT espère organiser, probablement en 2026, un atelier régional pour l'Afrique du Nord, et serait heureux qu'un pays se propose pour accueillir cet événement.

185. Mme Aradis salue le solide travail d'équipe réalisé lors de l'atelier 2024 et estime que ce type d'ateliers constitue un outil essentiel à reproduire dans d'autres régions.
186. Le Maroc estime que les Parties à la CMS pourraient être encouragées à adopter des PAN IKB en intégrant clairement ces plans dans une résolution de la CMS, ce qui pourrait convaincre les décideurs. Une résolution claire de la CMS pourrait également encourager les gouvernements à organiser des ateliers régionaux. Les décideurs doivent être convaincus que l'élaboration et la mise en œuvre des PAN est une bonne idée.
187. Le MIKT indique que le Plan stratégique de Rome est mentionné dans la Résolution 11.16 de la CMS, qui fait office de mandat pour les PAN IKB, mais qu'il est possible de prévoir un mandat plus spécifique pour les PAN IKB dans la Résolution qui sera soumise pour adoption à la COP15. M. Ramírez partage cet avis et estime qu'il serait souhaitable d'élaborer une version révisée de la Résolution 11.16 de la CMS afin qu'elle fasse explicitement référence aux PAN IKB.
188. Une question en ligne est adressée à l'Italie pour savoir si le ministère des Affaires étrangères est impliqué dans l'élaboration du plan. Mme Aradis répond que le ministère de l'Environnement a demandé à l'ISPRA de préparer le projet technique du document, qui a ensuite été communiqué à plusieurs ministères, à Europol ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées.
189. Le Maroc demande si l'électrocution constitue une menace pour les oiseaux dans les Balkans. Le MIKT répond que l'électrocution constitue une menace sérieuse, mais qu'elle n'est pas clairement reconnue comme une menace relevant de l'IKB, car tous les pays ne considèrent pas l'électrocution comme un cas d'IKB. Mme Medlinska ajoute que l'électrocution est un problème très répandu et qu'il sera abordé lors de la réunion de la Convention de Berne.

Point 12.2 de l'ordre du jour. Perspective nationale sur les Plans d'action nationaux IKB : Monténégro

190. Mme Anela Sijarić Dečević, Cheffe du Département des écosystèmes d'eau douce et terrestres à la Direction de la protection de la nature du ministère de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la région nord du Monténégro, salue le soutien apporté en 2021 par le Secrétariat de la CMS, qui a permis d'effectuer une évaluation de la législation nationale. Précisant que le soutien apporté pour l'évaluation de la législation nationale constituait une première étape, elle présente une étude de cas sur le PAN IKB du Monténégro et ajoute que le pays nécessite un appui supplémentaire du Secrétariat de la CMS pour en achever l'évaluation.

La loi nationale sur la protection de la nature comporte une section consacrée à la protection des oiseaux sauvages, qui nécessite la mise en œuvre de mesures visant à préserver, gérer, maintenir ou rétablir la diversité et les habitats de toutes les espèces d'oiseaux. Le Monténégro s'est inspiré de la directive Oiseaux de l'UE pour élaborer les dispositions de cette loi.

191. Lors de l'atelier régional sur les PAN IKB pour les Balkans, l'Italie a montré un exemple de ce à quoi peut ressembler un PAN IKB une fois adopté et a fourni des orientations. Le PAN IKB du Monténégro a ensuite été rédigé conformément au Plan stratégique de Rome et aux lois et stratégies nationales pertinentes. Au cours de la deuxième phase, un groupe de travail a été formé par son ministère afin d'améliorer le projet de plan et les institutions concernées ont fait part de leurs remarques lors de réunions hebdomadaires, avec le soutien des ONG. Le PAN IKB comporte quatre volets :
- a. la formation et le renforcement des capacités des institutions, de la police, des douaniers, des vétérinaires et des procureurs ;
 - b. l'intensification de la répression directe dans le but d'améliorer le système de tenue de registres et le cadre juridique, d'élaborer un guide, de renforcer la coopération entre les institutions et de garantir des installations adaptées pour la prise en charge des oiseaux sauvages saisis ;
 - c. la prévention de l'IKB, pour laquelle il est essentiel de renforcer la volonté politique, de développer les capacités des décideurs et de sensibiliser le public ;
 - d. le suivi et la collecte de données, avec un système de collecte, de traitement et d'analyse des données relatives à l'IKB. La surveillance est assurée par des instituts nationaux, et il est prévu de dresser des cartes des principaux points chauds de l'IKB, en tenant également compte des cas d'empoisonnement, et de créer une application facilitant la saisie des données par des bénévoles.
192. Le ministre a approuvé la version préliminaire du plan, après quoi toutes les institutions ont eu deux semaines pour transmettre leurs observations, avant que le plan ne soit soumis au gouvernement pour adoption. Le PAN IKB devrait être adopté d'ici la fin juin 2025. Chaque objectif comporte quatre buts et plusieurs activités, et les premières étapes consisteront à créer un organe de coordination, à déléguer des agents de police et à planifier un programme de sensibilisation dans les écoles.
193. Le président remercie Mme Sijarić pour les informations pertinentes fournies par le Monténégro, notamment les nouvelles très positives concernant l'approbation du projet de PAN IKB, et affirme attendre avec impatience sa publication.
194. Mme Marija Lekic, du Centre pour la protection et la recherche sur les oiseaux (CZIP) du Monténégro, exprime l'espoir que, grâce à la forte volonté politique manifestée, ce PAN IKB sera intégré dans le programme gouvernemental de mi-mandat du Monténégro pour la période 2025-2027 et que les paroles fortes se traduiront en actions concrètes. L'atelier régional de septembre 2024 et la réunion du MIKT6 ont été les catalyseurs de cette réalisation et un comité formé juste avant la réunion du MIKT6 a donné l'impulsion nécessaire à l'élaboration du PAN IKB. Ces évolutions positives contrastent avec la faible coopération observée par le passé entre les différentes institutions et pourraient permettre d'impliquer des acteurs clés, tels que la police, dans le comité du PAN IKB. Après l'adoption du PAN IKB, sa mise en œuvre devrait être assurée par un organe de coordination chargé de travailler sur les objectifs et les activités définis dans le document, pour lesquels un financement supplémentaire ainsi que l'engagement du gouvernement seront garantis. Le CZIP s'aligne sur le plan visant à élaborer les prochaines actions et il est à espérer que le Monténégro deviendra à l'avenir un exemple de bonnes pratiques dans la lutte contre l'IKB.
195. Chypre demande si, lors des discussions avec les parties prenantes, des questions difficiles ont été soulevées et si certaines parties prenantes ont exprimé des positions particulièrement

marquées sur un sujet donné. Mme Sijarić répond que l'inclusion de la directive Oiseaux dans la loi sur la protection de la nature constitue la base nécessaire à son adoption. De plus, le Monténégro est candidat à l'adhésion à l'UE et a ouvert le Chapitre 27 de négociation sur l'environnement et le changement climatique, de sorte que les travaux sur l'IKB s'inscrivent dans ce cadre juridique. Le pays dispose également d'un département de la chasse au sein du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Gestion de l'eau, qui est chargé d'attribuer les terrains de chasse, y compris pour les oiseaux migrateurs sauvages, ce qui a rendu difficile le lancement du PAN IKB. Elle souligne qu'il existe une grande méconnaissance du phénomène de l'IKB et que son ministère prévoit donc d'impliquer un représentant de chaque institution concernée, puis de réviser le PAN IKB après quelques années en disposant de davantage de précisions sur les questions les plus complexes. Il est nécessaire de renforcer les capacités et de sensibiliser la population pour que chacun au Monténégro soit conscient des enjeux liés aux oiseaux sauvages, outre qu'un suivi régulier doit être mis en place afin de connaître l'état des populations d'oiseaux et d'établir une Base de référence.

196. Mme Papazoglou fait remarquer qu'il est très important qu'une personne aussi engagée que Mme Sijarić, travaillant au sein d'un ministère, se saisisse d'un tel projet et le fasse aboutir avec dévouement et passion. Sans ce type de personne moteur, il est très difficile d'obtenir de bons résultats. De plus, Mme Sijarić s'est montrée très disposée à recevoir le soutien de tous ceux qui le proposaient tout au long du processus et sa stratégie consistant à commencer simplement puis à approfondir progressivement les actions s'avère solide et efficace.
197. Mme Sijarić indique qu'elle est la seule personne au sein de son ministère à s'occuper de la biodiversité, ce qui rend la tâche difficile, et elle apprécie le soutien apporté par le Secrétariat. Elle prévoit de constituer des réseaux intergouvernementaux avec les États voisins du Monténégro et de diffuser le PAN IKB une fois celui-ci adopté.

Point 12.3 de l'ordre du jour. Point de vue des ONG sur les Plans d'action nationaux IKB

198. Mme Justine Vansynghel, Cheffe de projet pour la Conservation des oiseaux migrateurs à EuroNatur, présente le point de vue d'une ONG sur les PAN IKB dans les Balkans. Comme dans le Plan stratégique de Rome, six indicateurs sont utilisés pour vérifier l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des PAN IKB. Deux de ces indicateurs sont quantitatifs, portant sur le nombre de PAN IKB et leur degré de mise en œuvre, tandis que quatre sont qualitatifs et servent à évaluer l'exhaustivité du plan, la présence d'un comité et d'un financement, ainsi que l'ampleur du phénomène d'IKB, ce qui permet de déterminer si un PAN IKB est réaliste. Une échelle de notation relative a été établie à l'aide d'un code couleur, allant des niveaux de progrès les plus élevés à ceux où des améliorations restent possibles. En ce qui concerne le nombre de PAN IKB ou autres documents, aucun PAN IKB n'a encore été adopté, mais l'Albanie a adopté un Plan d'action contre l'empoisonnement pour la période 2025-2035. En termes de degré de mise en œuvre, la Croatie et le Monténégro progressent bien vers l'adoption puis la mise en œuvre de leurs PAN IKB, tandis que les autres États des Balkans n'ont pas encore entamé ce processus. Concernant l'exhaustivité des Plans, les progrès sont les plus marqués en Croatie et au Monténégro, pays dont les PAN IKB intègrent certaines parties de la feuille de route contre la criminalité liée aux espèces sauvages et peuvent servir de modèle pour d'autres pays. La Croatie et le Monténégro ont également mis en place un comité multipartite, mais il n'y a qu'en Croatie que tous les acteurs concernés, y compris les ONG, sont impliqués, tandis que l'ensemble des pays manque de financements dédiés et/ou garantis pour mettre en œuvre les PAN IKB. La Bosnie-Herzégovine et la Croatie disposent d'échelles réalistes (nombre de cas et gravité de l'IKB) qui incluent les espèces touchées par l'IKB.
199. L'atelier a eu un effet catalyseur en favorisant plusieurs avancées, même si, dans l'ensemble, les prochaines étapes à mettre en œuvre restent peu claires. Depuis leur participation à l'atelier, un des pays fait état de progrès modestes, deux autres signalent des progrès considérables, tandis

que trois pays font état d'un renforcement des compétences et qu'un dernier pays indique une amélioration de son réseau d'entraide. On observe également une plus grande motivation à faire avancer les PAN IKB. L'organisation d'ateliers similaires est recommandée pour d'autres régions, ainsi que de nouveaux ateliers thématiques destinés aux pays des Balkans. La coopération entre les ONG et les gouvernements est jugée importante, tout comme la compréhension des facteurs déterminants de l'IKB, la coopération transfrontalière et le partage d'informations, le financement, le suivi judiciaire et la formation des services répressifs.

200. M. Ramírez considère ces analyses comme très positives et invite les pays qui envisagent ou n'envisagent pas l'élaboration d'un PAN IKB à contacter le Secrétariat de la CMS, qui dispose des capacités pour apporter son soutien. La mise en œuvre d'un PAN IKB constitue une étape clé dans la réalisation des objectifs du MIKT.
201. Mme Papazoglou remercie EuroNatur pour son soutien à l'atelier consacré aux Balkans et pour l'analyse instructive qu'elle a fournie sur celui-ci.
202. M. Ferger recommande que le Secrétariat de la CMS se charge d'identifier des personnes moteur, à l'instar de Mme Sijarić, capables de faire avancer les dossiers. Les ONG pourront apporter leur aide et fournir des contacts à cet effet.
203. Constatant qu'un pays n'est pas tenu de disposer d'un PAN IKB si des mesures alternatives permettant de lutter efficacement contre l'IKB sont déjà en place, l'Albanie indique qu'elle dispose d'un comité pour la protection des oiseaux sauvages, regroupant des représentants d'ONG et de fédérations de chasse, qui pourrait être utilisé plutôt que de créer de nouveaux organismes. Le Plan d'action anti-empoisonnement a débuté par la mise en place de mesures visant à prévenir l'empoisonnement des vautours en Albanie, puis a été élargi afin de couvrir l'ensemble de la faune protégée. Ce plan constitue un bon exemple de coopération entre le gouvernement et les ONG.
204. Mme Vansynghel répond que tous les pays peuvent évaluer si un PAN IKB est nécessaire à la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome sur leur territoire et salue le plan anti-empoisonnement de l'Albanie et l'implication des ONG. Mme Papazoglou ajoute que le Plan stratégique de Rome mentionne d'autres documents politiques pouvant se substituer aux PAN IKB, mais que les pays doivent d'abord évaluer la nécessité d'un PAN IKB. Si ce dernier n'est pas jugé indispensable, par exemple parce que toutes les mesures clés permettant de lutter contre l'IKB dans le pays sont déjà couvertes par un plan existant, il leur suffit alors de préciser les raisons pour lesquelles un PAN IKB n'est pas nécessaire.

Point 13 de l'ordre du jour. Financement et coopération internationale

205. M. Schmidt reprend ses fonctions de président.
206. **Instrument LIFE** : Mme Simona Bacchereti, Cheffe de projet à l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA), indique que le programme LIFE est le programme de l'UE pour l'environnement et l'action climatique. Son sous-programme sur la nature et la biodiversité couvre deux thèmes : « Nature et Biodiversité », pour les projets qui contribuent à la mise en œuvre de la législation de l'UE sur la nature et la biodiversité et de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et « Gouvernance et information en matière d'environnement » pour tout ce qui concerne la sensibilisation, l'assurance du respect de la législation et l'accès à la justice en matière de législation sur la nature et la biodiversité. La majeure partie du financement est destinée aux projets du volet « Nature et Biodiversité », avec un taux de financement habituel de 60 % du budget d'un projet (75 % pour les projets du volet « Nature et Biodiversité » ciblant exclusivement les habitats et espèces prioritaires). La priorité est accordée aux propositions visant à améliorer l'état de conservation ou l'évolution des espèces

et des habitats d'intérêt européen, en particulier lorsque leurs activités sont axées sur la réduction de l'abattage des espèces, par exemple par empoisonnement. Les participants admissibles sont les personnes morales établies dans un pays éligible, c'est-à-dire un État membre de l'UE ou un pays non membre associé au programme LIFE. Les activités menées en dehors des pays éligibles doivent contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE, par exemple celles visant la conservation des oiseaux migrateurs dans leurs zones d'hivernage ou la protection de cours d'eau transfrontaliers. Parmi les exemples de projets figurent :

- a. le projet « LIFE for Safe Flight » pour la conservation de la bernache à cou roux (*Branta ruficollis*), auquel participent la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine, la Russie et le Kazakhstan ;
- b. le projet « Egyptian Vulture New LIFE », consacré aux actions urgentes visant à renforcer la population de vautours percnoptères dans les Balkans et à sécuriser leurs voies de migration, qui comprennent des pays du Moyen-Orient et d'Afrique ;
- c. le projet « BalkanDetoxLife », qui vise à renforcer les capacités nationales de lutte contre l'empoisonnement de la faune sauvage et à sensibiliser le public à ce problème dans les pays des Balkans ;
- d. le projet « WildLIFE Crime Academy », qui vise à renforcer les capacités nationales de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à sensibiliser le public à ce problème en Europe et en Afrique du Nord ;
- e. le projet « LIFE Godwit Flyway » pour la conservation de la barge à queue noire (*Limosa limosa*) le long des voies de migration, qui inclut des activités en Gambie ;
- f. le projet « Aquatic Warblers on the Move », qui comprend des actions sur les principaux sites d'hivernage du phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) au Sénégal.

207. Un appel à projets LIFE Nature et Biodiversité est ouvert depuis le 24 avril et le sera jusqu'au 23 septembre 2025, avec un budget total de 156 500 000 euros pour l'ensemble des projets. Les candidats retenus en seront informés en février 2026. De plus amples informations et conseils sont disponibles à l'occasion des journées d'information [#EULife25 Info Days](#). Les informations existantes sur les projets en cours peuvent être utiles pour préparer les candidatures et sont disponibles via une [recherche simple \(« Basic Search »\) dans la base de données publique LIFE](#). Les personnes désirant des précisions peuvent envoyer leurs questions à CINEA-LIFE-ENQUIRIES@ec.europa.eu.

208. Le président salue ces informations et orientations importantes et indique qu'il existe un Point de Contact National (PCN) LIFE dans chaque État membre de l'UE. Mme Bacchereti recommande aux États non membres de l'UE de rechercher une collaboration avec des partenaires expérimentés établis dans un pays éligible, qui pourront à leur tour solliciter le soutien de leur PCN.

209. Le Maroc demande s'il est possible pour un pays de se joindre à un projet déjà soumis ou en cours, par exemple pour contribuer à la conservation du vautour percnoptère en Afrique du Nord. Mme Bacchereti précise que ce projet est déjà achevé. Les partenariats sont établis avant le lancement des projets, mais de nouveaux projets peuvent être soumis dans le cadre de l'appel à projets 2025. Toute activité menée en Afrique doit être utile et nécessaire à la préservation des espèces et des habitats présents dans l'UE, en ciblant par exemple les oiseaux migrateurs, tandis que les actions entreprises en Europe doivent démontrer en quoi celles mises en œuvre en Afrique les complètent.

210. **Agence française de développement (AFD) et Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) :** Mme Laura Dami, Responsable de projet du Réseau oiseaux d'eau Méditerranée à l'Institut de recherche de la Tour du Valat (TdV), présente un aperçu de la coopération internationale et des possibilités de financement liées au réseau. Le Dénombrement international des oiseaux d'eau (DIOE) est un important outil de suivi à long terme utilisé dans de nombreux pays, qui soutient efficacement l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau

migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Le Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique comprend un objectif visant à améliorer la qualité et la quantité des données du DIOE, soulignant la faible qualité des données provenant de certaines régions d'Afrique. Pour remédier à cette situation, le Réseau oiseaux d'eau Méditerranée a été créé en 2012 afin de renforcer les capacités en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données du DIOE. Il est coordonné par la TdV en collaboration avec l'OFB. Le réseau organise des formations annuelles auxquelles tous les pays d'Afrique du Nord sont invités et publie les rapports du DIOE. Il fournit également du matériel optique, finance le comptage des oiseaux et développe des outils de formation ainsi qu'une plateforme web pour permettre aux partenaires de partager leurs données. Ses activités s'étendent aux pays méditerranéens européens. Le suivi de l'IKB a été ajouté au programme de renforcement des capacités en matière d'utilisation et d'analyse des données du DIOE, qui réunit huit pays travaillant ensemble sur des thématiques telles que la législation.

211. Le soutien international provient de différentes sources, le ministère français de l'Environnement appuyant depuis le début toutes les activités liées à l'AEWA. Parmi les autres bailleurs de fonds figurent la Fondation MAVA (2013-2015), le CEPF (2014-2016), la Fondation Albert II (2016-2018), la Fondation TOTAL (2015-2017), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM, 2019-2023) et la division internationale de l'Agence française de développement (AFD, 2018-2026). Le FFEM soutient divers acteurs, privilégiant les projets innovants d'une durée de trois à cinq ans qui ont un impact significatif et qui peuvent être reproduits. Il intervient dans cinq domaines, dont la conservation et l'amélioration de la biodiversité, avec un budget pouvant atteindre 2 millions d'euros, mais a besoin d'un cofinancement solide. Les projets de l'AFD ciblent les organisations de la société civile (OSC), ils sont pilotés par une organisation française ou une OSC d'un autre pays ayant déjà bénéficié du soutien de l'AFD et visent à renforcer la société civile. Ils disposent d'un budget pouvant atteindre 2 millions d'euros pour une durée maximale de trois ans. La TdV s'efforce actuellement d'établir une collaboration stratégique avec l'AFD.
212. Le président demande s'il est possible de soumettre une demande à l'AFD en anglais ou si les demandes se font uniquement en français. Mme Dami répond qu'il est désormais possible de soumettre les demandes en anglais.
213. **Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) :** M. Vedran Lucić, Directeur de l'équipe régionale de mise en œuvre (RIT) du CEPF dans le bassin méditerranéen, présente le CEPF, mécanisme de financement créé par l'AFD, Conservation International, l'UE et d'autres organismes. Il fonctionne principalement par l'intermédiaire de la RIT, et la RIT du bassin méditerranéen est gérée par BirdLife International Europe et DOPPS - BirdLife Slovénie. Le CEPF aide les OSC à protéger les points chauds de biodiversité du monde qui sont gravement menacés, notamment la Méditerranée et le Cap-Vert, en se concentrant sur les zones clés pour la biodiversité (ZCB) situées à l'intérieur des frontières du point chaud de biodiversité. Une assistance est disponible dans la plupart des langues locales de la région.
214. Les projets du CEPF visent à améliorer l'état de conservation des espèces menacées inscrites sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et/ou des zones clés pour la biodiversité (ZCB), notamment par la désignation de nouvelles ZCB, ainsi qu'à promouvoir de meilleures pratiques de gestion dans les paysages productifs, à travers le renforcement de la société civile, en coopération avec les gouvernements et les communautés. Il y a plus de 230 bénéficiaires dans la région méditerranéenne, où environ 25 millions de dollars des États-Unis (USD) ont été dépensés à ce jour. Le CEPF prévoit d'octroyer 14,4 millions USD supplémentaires entre 2025 et 2030 dans la région, dans le cadre de cinq orientations stratégiques, résumées à l'adresse www.cepf.net. Bien qu'aucun axe spécifique ne soit consacré à l'IKB, il est possible d'inclure des activités visant à le réduire, par exemple en finançant des patrouilles de gardes forestiers ou l'achat d'équipements pour ces derniers ou pour la police aux frontières. Le CEPF a lancé un appel à propositions pour des subventions importantes pouvant atteindre 250 000 USD pour une durée de deux à quatre ans, ou des subventions modestes pouvant atteindre 50 000 USD pour une durée d'un à deux ans. Les demandes de petites subventions peuvent être soumises dans les langues locales,

tandis que les demandes de subventions plus importantes doivent être soumises en français ou en anglais. Une assistance est disponible au cours du processus de demande. Les fonds peuvent également être débloqués en cas de crise et versés dans un délai de deux semaines. Les institutions fondées par les gouvernements ne sont éligibles que si elles sont juridiquement indépendantes de tout organisme ou acteur gouvernemental. Les propositions émanant de la Libye ou impliquant ce pays devraient devenir éligibles en 2026. Le CEPF a soutenu au Liban un projet concernant les zones de chasse durable, qui sont particulièrement pertinentes dans le cadre de la lutte contre l'IKB.

215. Le Maroc demande des précisions sur l'orientation des stratégies du CEPF par rapport aux objectifs de lutte contre l'IKB. Mme Awatef Abiadh, Responsable du programme CEPF pour l'Afrique du Nord, étant en incapacité de répondre en raison d'une mauvaise connexion internet, M. Lucić répond que le CEPF n'est pas le meilleur mécanisme de financement pour lutter contre l'IKB, mais qu'il existe des moyens d'inclure l'IKB dans un projet si celui-ci constitue une priorité. Par exemple, l'une des orientations stratégiques concerne les Aires marines protégées (AMP) et les zones humides côtières, et les actions de sensibilisation et de renforcement de l'application de la législation en matière d'IKB sont éligibles pour les zones humides côtières où l'IKB est pratiqué. Par le passé, le CEPF a financé l'achat d'équipements pour la police aux frontières entre le Monténégro et l'Albanie, dans le cadre des efforts de lutte contre l'IKB.
216. S'appuyant sur les expériences positives menées en Albanie et en Türkiye, qui ont favorisé le partage d'expériences et de compétences, M. Loureiro recommande d'organiser des ateliers incluant des missions d'experts et des visites d'étude afin d'examiner les textes juridiques. Les projets de jumelage peuvent s'avérer très bénéfiques et reçoivent également le soutien d'autres instruments de l'UE, tels que le TAIEX. Des correspondants sont désignés pour ce type de projets. La Hongrie ajoute qu'elle a mis en place plusieurs projets de jumelage.

Point 14 de l'ordre du jour. Prévention de l'IKB

Enquête sur les motivations de l'IKB

217. Mme Sol Espinosa, Responsable principale de programme chez BirdLife International, présente l'analyse des facteurs déterminants et des motivations de l'IKB dans les pays du MIKT. En 2015, BirdLife International estimait qu'environ 25 millions d'oiseaux appartenant à au moins 375 espèces étaient tués chaque année en Méditerranée et que l'IKB constituait un problème sérieux et très répandu. L'ampleur du problème a suscité des réactions internationales, avec la création du MIKT en 2016 et l'adoption du Plan stratégique de Rome (2020-2030). Un rapport stratégique sur les facteurs déterminants et les motivations de l'IKB s'inscrivant dans la continuité du Plan stratégique de Rome est en cours d'élaboration, avec pour objectif la mise en évidence des tendances et des différences dans la région et la formulation de recommandations pour mieux concevoir des actions ciblées ayant un impact durable. Le rapport vise à recueillir des données comparables sur les facteurs déterminants et les motivations de l'IKB, à identifier les pays prioritaires, à analyser les motivations de l'IKB et à intégrer les mesures dans les PAN IKB. Il vise également à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome en répondant à l'Objectif stratégique 1.2 sur la compréhension des facteurs déterminants de l'IKB et en mettant en œuvre les mesures convenues relatives aux enquêtes sur les motivations. Enfin, le rapport a également pour objectif d'aider les gouvernements à identifier les tendances, à combler les lacunes en matière de connaissances sur les motivations, à définir des stratégies essentielles au niveau national et régional et à proposer des lignes directrices pour intégrer dans les PAN IKB des mesures permettant d'évaluer les facteurs déterminants et les motivations de l'IKB et d'y répondre.
218. Le processus d'élaboration du rapport implique la création d'un questionnaire destiné aux Correspondants nationaux de la CMS et à d'autres contacts, pour lequel des conseils sont sollicités, ainsi que la conduite d'entretiens ciblés. Les thèmes émergents à aborder dans le

questionnaire sont les suivants :

- a. les conditions favorables à l'IKB, telles que l'absence de mesures coercitives, la facilité d'accès aux filets japonais et aux habitats, le commerce transfrontalier et le niveau élevé de tolérance sociale et culturelle à l'égard de l'IKB ;
- b. les facteurs déterminants de l'IKB, c'est-à-dire les forces sous-jacentes et les dynamiques sociales qui façonnent les comportements, afin d'examiner la demande du marché pour les oiseaux, les subventions et les pressions exercées notamment par les associations de chasseurs, ainsi que les utilisations culturelles ou traditionnelles des oiseaux ;
- c. les motivations individuelles de l'IKB, qui peuvent être des choix conscients (comme gagner de l'argent) ou être influencées par des facteurs inconscients (comme les habitudes ou les pressions extérieures). Les raisons peuvent inclure un accès bon marché aux protéines, les traditions culturelles, des bienfaits perçus pour la santé ou la chasse récréative ;
- d. les obstacles à la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre l'IKB, tels que le manque de volonté politique, y compris les faibles allocations budgétaires et la mauvaise coordination entre les agences, la pression sociale limitée et l'inaction du gouvernement, ainsi que la résistance culturelle, l'abattage des oiseaux étant perçu comme une tradition qui ne tolère ni l'ingérence extérieure ni la réglementation de l'État.

219. Les résultats analysés seront communiqués aux pays membres du MIKT afin de recueillir leurs commentaires. Des recommandations incluant des mesures fondées sur des données probantes pour lutter contre l'IKB au niveau régional et national seront élaborées. Le rapport sera présenté lors d'un événement parallèle à la COP15 de la CMS. Les résultats attendus du rapport comprennent des données comparables provenant de la région, la compréhension des motivations de l'IKB, l'identification des points chauds de l'IKB et la formulation de recommandations pour les PAN IKB et de suggestions pour le renforcement des capacités. Le rapport final sera remis en mai 2026.

220. Consciente que la question de l'IKB dépasse le cadre de la Méditerranée, Mme Medlinska suggère de trouver les ressources humaines et financières qui permettront d'élargir la portée géographique du rapport, à condition que les Parties soient intéressées. La Hongrie confirme son intérêt à ce sujet.

221. Chypre demande si les suggestions sur les facteurs déterminants de l'IKB seront propres à chaque pays, à l'échelle régionale, ou les deux. Mme Espinosa répond que les informations sont attendues tant au niveau national que régional et que les recommandations seront formulées à la fois pour des pays spécifiques et pour des régions, en fonction des données recueillies.

Point 15 de l'ordre du jour. Prochaine réunion conjointe, Questions financières et Questions diverses

Point 15.1 de l'ordre du jour. Prochaine réunion conjointe en 2026 (en ligne) et prochaine réunion conjointe en présentiel en 2027

222. Mme Papazoglou indique qu'il a précédemment été convenu d'organiser des réunions en présentiel tous les deux ans. La prochaine réunion conjointe, prévue pour 2026, se tiendra donc en ligne et durera probablement une journée entière ou deux demi-journées. L'évaluation de mi-parcours figurera probablement à l'ordre du jour, de même que les résultats de l'enquête sur les motivations, le Plan de travail du MIKT et tout autre point thématique nouveau. Une réunion en personne est prévue pour 2027.

223. Mme Mršić annonce, au nom du ministère croate de la Protection de l'environnement, que la Croatie est prête à accueillir la prochaine réunion en présentiel en 2027.

Point 15.2 de l'ordre du jour. Communication et échanges informels entre les réunions

224. Bien que les présentations soient extrêmement importantes, Mme Medlinska souligne qu'il faut davantage d'occasions d'échange, en particulier entre les réunions, et que des tentatives ont été faites pour mettre en place un moyen de communication. Elle demande s'il existe une volonté de consacrer du temps à la communication et aux échanges informels et, dans l'affirmative, interroge les participants sur la façon dont les Secrétariats pourraient faciliter ce processus.
225. La Géorgie suggère que les Correspondants nationaux et les autres personnes intéressées utilisent un forum de discussion généraliste tel que WhatsApp pour partager des idées et obtenir des réponses rapides à leurs questions. L'Égypte (en ligne) ajoute qu'une méthode de communication structurée est une bonne chose, mais qu'il peut être difficile de mener à bien des actions via WhatsApp de manière régulière.
226. L'Albanie mentionne EU-TWIX, outil de mise en relation et d'échange d'informations destiné aux services répressifs, auquel les Parties s'abonnent et où elles peuvent poser des questions sur les litiges, les notifications ou les demandes relatives au commerce illégal d'espèces. Cet outil pourrait favoriser une compréhension approfondie et être utilisé pour poser des questions ou signaler des préoccupations, et ainsi devenir un modèle efficace. Le Portugal reconnaît que EU-TWIX est très utile pour rechercher des informations et poser des questions rapidement, mais il ajoute que son utilisation nécessite un coordinateur de réseau.
227. M. Boleslaw Slocinski (Association Biom, Croatie) indique que l'Espagne et la Croatie ont organisé en 2024 un échange international qui s'est avéré utile. Il s'agissait d'une visite d'étude thématique auprès des institutions chargées de la mise en œuvre du cadre juridique et de la coordination de la répression en matière de criminalité liée aux espèces sauvages. Selon lui, ce type de rencontre pourrait être organisé entre les pays pour permettre aux participants d'apprendre plus efficacement que lors de rassemblements plus importants.
228. Notant que le choix des dispositifs technologiques à déployer est un sujet d'intérêt constant et évolutif pour beaucoup et qu'il suscite de nombreuses questions, telles que celles concernant les traceurs satellites appropriés selon les espèces, la Hongrie suggère d'organiser un atelier thématique en ligne consacré aux technologies, puisque ce format se prête particulièrement bien à l'échange d'informations.

Point 15.3 de l'ordre du jour. Questions financières et 15.4 Étapes suivantes

229. Le MIKT est très reconnaissant à l'UE pour sa dernière subvention, qui va permettre de financer certaines des prochaines étapes. Les activités financées en 2025 comprennent l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome et le Plan de travail 2026-2030 du MIKT, l'enquête sur les motivations de l'IKB (réalisée par BirdLife International), les préparatifs de la COP15 de la CMS ainsi que la production de supports de sensibilisation, pour lesquels un financement partiel est prévu, notamment pour la réalisation d'une vidéo, de brochures et de webinaires. Des fonds sont également disponibles pour 2026 afin de financer plusieurs activités supplémentaires, notamment un événement parallèle sur les motivations de l'IKB lors de la COP15 de la CMS, la réunion conjointe en ligne sur l'IKB, le Tableau de bord 2026 et un atelier régional sur les PAN IKB. Les activités financées en 2027 comprennent la réunion conjointe sur l'IKB en Croatie ainsi qu'un atelier sur la répression et les poursuites judiciaires. Lors de la COP15 de la CMS, il sera important d'envisager d'éventuelles modifications de la Résolution 11.16, notamment pour ce qui concerne la recommandation du Maroc visant à y inclure explicitement les PAN IKB. Tous les documents destinés à la COP15 de la CMS doivent être prêts avant le mois d'août 2025.
230. Mme Medlinska indique qu'elle examinera la possibilité d'étendre la portée géographique de l'enquête sur les motivations liées à l'IKB à un plus grand nombre de Parties à la Convention de

Berne, ainsi que la possibilité d'intégrer d'autres propositions de suivi, telles que l'organisation d'un atelier consacré aux dispositifs technologiques. En décembre 2025, elle informera le Comité permanent de la Convention de Berne des résultats de la réunion conjointe, en particulier ceux de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de Rome. Elle espère que la nouvelle Convention sur la Protection de l'environnement par le droit pénal permettra de mettre en place des mesures utiles pour lutter contre l'IKB.

231. M. Ramírez ajoute que le soutien de l'UE est essentiel pour le MIKT, en particulier pour la présente réunion et pour les ateliers consacrés aux PAN IKB, mais qu'il est nécessaire d'explorer d'autres sources de financement ; il apprécie donc toute suggestion en ce sens. La présence d'un coordinateur à temps plein fait une énorme différence pour le Groupe de travail du MIKT. À l'instar d'autres initiatives, la CMS a déjà reçu par le passé des contributions volontaires de la part des Parties et des observateurs. Toute ressource supplémentaire est la bienvenue et peut être transférée directement à un partenaire chargé de la mise en œuvre. La WCA constitue également une initiative particulièrement positive. Un soutien en nature pour les réunions ad hoc du MIKT est également envisageable. Le MIKT participe également au partage d'expériences acquises dans la région méditerranéenne afin d'orienter les initiatives de lutte contre l'IKB dans d'autres régions, ainsi qu'à la diffusion d'outils tels que le Tableau de bord. L'Australie et l'Allemagne soutiennent des actions de lutte contre l'IKB en Asie et en Afrique de l'Ouest. M. Ramírez encourage les participants à envisager l'organisation d'un événement parallèle lors de la COP15 de la CMS. En outre, il remercie la Croatie d'avoir proposé d'accueillir la prochaine réunion conjointe en 2027.

Point 15.5 de l'ordre du jour Questions diverses

232. Le président invite les participants à intervenir, mais personne ne prend la parole.

Point 16 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

233. M. Ramírez remercie les participants venus à Bonn et ceux qui ont assisté à la réunion en ligne pour leur grand enthousiasme et leur engagement, ainsi que Mme Papazoglou pour l'excellent travail accompli dans la préparation de la réunion et de l'ensemble des documents. Au nom du Secrétariat de la CMS, il remercie également Mme Ximena Cancino, qui a organisé la documentation et la logistique, M. Tilman Schneider, membre de l'unité aviaire de la CMS, pour son soutien actif, et M. Aydin Bahramlouian, responsable de la communication, pour avoir coordonné la communication sur les réseaux sociaux. Il remercie aussi M. Yong June Kim et les autres stagiaires pour leur précieux appui, ainsi que M. Tim Dodman, rédacteur du rapport. Il se félicite de l'étroite coopération avec la Convention de Berne par l'intermédiaire de Mme Medlinska et salue le rôle de M. Schmidt, Mme Aradis et Mme Nozadze dans la bonne conduite de la réunion.

234. Mme Medlinska exprime sa reconnaissance pour le soutien sans faille de l'ensemble des collègues dans la préparation et le déroulement de la réunion conjointe et espère que cette coopération se poursuivra. Elle remercie le président et le vice-président d'avoir mené la réunion de manière très fluide, ainsi que Mme Nozadze pour son soutien en ligne. Elle remercie également les interprètes, avec lesquels elle a été en contact direct régulier, ainsi que les stagiaires.

235. Le président remercie les équipes des Secrétariats de la CMS et de la Convention de Berne, qui ont apporté un soutien considérable avant et pendant la réunion et félicite tous les participants pour leur participation active. Il a été inspirant de constater les réalisations et les progrès de chaque pays dans la lutte contre l'IKB. Le président remercie la Croatie d'avoir proposé d'accueillir la prochaine réunion conjointe en présentiel. Il souligne que les interprètes méritent la gratitude des participants pour leur travail assidu, tout comme l'équipe d'assistance technique. Il remercie Mme Nozadze pour son soutien en ligne et pour avoir partagé les interventions en ligne,

ainsi que Mme Aradis pour son appui en tant que vice-présidente et dans la rédaction des conclusions. Le président remercie également à l'avance M. Oliver Schall, qui organise la visite prévue dans le cadre de la réunion. Il souhaite un franc succès à la réunion d'experts de la Convention de Berne et un bon retour à tous les participants, avant de clore la 5^e réunion conjointe.